

# Le Trait d'Union

## des apiculteurs Haut-Savoyards



**Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie**

**N° 135**

**Printemps 2023**

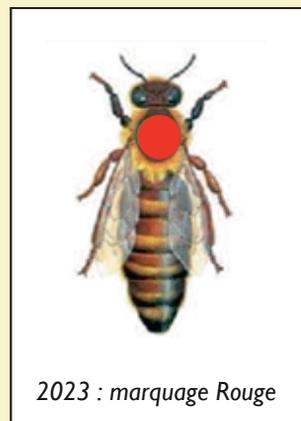
# AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**  
Se connecter à [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) et cliquer sur l'icône j'adhère  
Règlement par Carte Bleue - ou par virement : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A  
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier  
**Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charannonex - 74150 MASSINGY**  
**Tél : 04 50 01 45 24 - mail : [tresorier@syndapi74.fr](mailto:tresorier@syndapi74.fr)**
- ▶ **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)  
Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY  
**Tél. 06 79 34 60 51 - Email : [president@syndapi74.fr](mailto:president@syndapi74.fr) - Site Internet : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr)**
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**  
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE  
**Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : [assurances@syndapi74.fr](mailto:assurances@syndapi74.fr)**
- ▶ **Groupement d'Achats :**  
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS-JUSSY  
**Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : [groupermentachat@syndapi74.fr](mailto:groupermentachat@syndapi74.fr)**
- ▶ **Groupement de Défense Sanitaire Apicole : [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr)**  
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE  
**Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : [presidentegdsa74@syndapi74.fr](mailto:presidentegdsa74@syndapi74.fr)**
- ▶ **Commandes médicaments :**  
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE  
Tél. : 06 07 37 45 74 Monsieur Pascal VUATTOUX - mail : point contact sur le site du [gdsa74.fr](http://gdsa74.fr)
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**  
Dr Florentine GIRAUD – [giraud.florentine74@orange.fr](mailto:giraud.florentine74@orange.fr)  
Dr Ludovic CHENEVAL – [cliniqueducoteau@orange.fr](mailto:cliniqueducoteau@orange.fr)
- ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
  - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
  - Ruches vides (hors essaimage)
  - Dépopulation
  - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.**Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08**
- ▶ **DDPP de la Haute-Savoie :**  
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55  
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail [ddpp\\_spae@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr)  
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**  
Michel LAFFONT 1911, route des Bousages, Laitraz - 74490 ONNION  
**Tél. : 06 21 46 78 58 - email : [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)**  
**Relecteur articles : Robert BOUCLIER**

Photo de couverture : Daniel ALLAMAND

Editorial du président .....	4
La page du trésorier .....	5
Assemblée générale .....	6
Rapport moral .....	11
CR AG 2022 .....	15
Les comptes .....	20
Activités Syndapi74 .....	21
Commission achats .....	25
Echos des ruchers écoles .....	26
Frelon asiatique .....	31
Petites annonces .....	32
Concours des miels .....	33
GDSA .....	39
Bon commande médicaments .....	49

*Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.*



*Les articles publiés dans le TU le sont sous la seule responsabilité de leur auteur.*

**Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895.** Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



# Editorial

En 2022 la production de miel a donné des résultats contrastés. Les périodes de sécheresse ont restreint les productions d'été alors que la saison avait bien commencé au printemps. L'impact du réchauffement climatique sur la végétation doit être pris en considération pour la conduite des ruchers et la gestion de l'environnement.

L'expansion du frelon asiatique a progressé dans le sud et sud-ouest du département. Des apiculteurs de l'Albanais m'ont signalé la perte de colonies à cause des prédateurs des frelons asiatiques. Le Conseil Départemental 74 a acheté 5000 pièges pour lutter contre son expansion en phase d'installation dans notre département. Le syndicat d'apiculture est chargé d'organiser le piégeage de printemps dans les zones contaminées. Je compte sur votre motivation pour participer à cette campagne unique en France. Nous devons mettre en œuvre tous les moyens pour limiter sa progression (signalement des individus, destruction des nids et piégeage sélectif). Retrouvons les manches !

Par manque d'expérience nous avons sous-estimé la mise au point des moules d'injection pour la production des pots de 1Kg. Le fournisseur a décalé à plusieurs reprises les dates de livraison pour corriger les moules d'injection. La rigidité à la base des pots livrés en août est insuffisante. Le fournisseur a apporté de nouvelles modifications pour améliorer la répartition de la matière dans les moules de soufflage. Les dernières modifications règlent ce problème et l'on a profité de cette opportunité pour augmenter le volume des pots. Le syndicat va autoriser la vente de ces pots compostables à d'autres structures pour diminuer le prix de revient et limiter l'impact du plastique sur l'environnement.

Le syndicat coopère avec le SNA et l'UNAF pour faire évoluer la réglementation en faveur de l'apiculture et des pollinisateurs. Il poursuit ses actions de communication pour sensibiliser le public à la cause des abeilles et de l'apiculture (concours des miels pendant le salon "Mieux-vivres" à La Roche sur Foron).

La coordination rurale, l'UNAF et le SNA ont démissionné du collège producteur de l'InterApi car elles y sont sous-représentées. De plus l'efficacité de cette structure n'est pas au rendez-vous au regard des cotisations prélevées.

L'UNAF et le SNA dénoncent la répartition du budget du programme apicole européen qui exclut les petits apiculteurs (45% des ruches déclarées) et confisque 70% de ce budget pour alimenter des structures opportunistes.

Tous les membres du bureau comptent sur votre engagement pour participer à nos projets et améliorer ainsi l'efficacité de notre structure pour l'ensemble des adhérents. Nous comptons sur votre présence à l'occasion de notre prochaine AG qui aura lieu à Thonon le dimanche 12 mars.

*Pierre TOMAS-BOUIL (Président)*

\* Le rapport moral fournit toutes les informations relatives à l'activité du syndicat en 2022 et les perspectives pour 2023.

# LA PAGE DU TRÉSORIER

A l'heure où je rédige cet article, le 15 janvier 2023, vous êtes un peu plus de 600 à vous être acquittés de votre cotisation, soit guère plus 40% de renouvellement c'est un taux très faible par rapport aux autres années, mais qui peut s'expliquer par la date de l'AG bien plus précoce que les autres années.

Les retardataires recevront un rappel avec le TU de printemps, utilisez ce bulletin obligatoirement et non celui du TU n°134 car les tarifs assurances n'étaient pas à jour.

N'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre adhésion et vos abonnements aux revues et autres achats.

Sur les 628 lettres chèque envoyées fin août il reste environ 70 chèques non encore encaissés, n'attendez pas trop longtemps la durée de validité est d'une année.

Nombre d'entre vous m'ont fait part de leurs difficultés à adhérer en ligne, les raisons peuvent être multiples n'hésitez pas à faire appel à notre Président qui maîtrise bien l'outil informatique. Nous prenons bonne note des remarques et suggestions qui remontent pour améliorer le système pour les années à venir.

Pour ceux qui feront leur adhésion papier, comme l'année passée tout est regroupé sur une seule fiche (adhésions syndicat et GDSA74, assurances, abonnements revues) toutes ces commandes passent par le trésorier qui les dispatchera aux différentes sections.

**Donc il ne faut faire qu'un seul chèque pour l'ensemble de votre commande et toujours à l'ordre du Syndicat d'Apiculture 74.**

Contrairement aux autres années je n'ai pratiquement pas reçu de déclaration de rucher à mon domicile le message a sans doute été entendu, et la période de déclaration est maintenant révolue. Veuillez indiquer votre adresse précise car de nombreux TU me sont revenus car l'adresse était incomplète, en effet ou autrefois un lieu-dit servait d'adresse mais à présent chaque domicile est défini avec un numéro s et un nom de rue ou de chemin.

**En cas de changement d'adresse pensez à me transmettre votre nouvelle adresse.**

S'il vous plaît n'agrafez pas votre chèque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous, vous semblez l'avoir bien compris car nous accueillons de nouveaux adhérents. Vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit, il devrait vous permettre de trouver un maximum d'informations sur l'apiculture haut savoyarde : Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts etc.

Vous trouverez dans ce bulletin le compte de résultat et le bilan de l'année 2022 dont la présentation a été modifiée en regroupant tous les comptes où le SD74 servait d'intermédiaire pour les revues le GDSA et les assurances, sous réserve d'adoption à l'AG du 12 Mars à Thonon.

Enfin pour terminer je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez-vous à l'Assemblée Générale le dimanche 12 mars à Thonon.

Le trésorier  
André BERLIOZ



# Assemblée Générale

## L'Assemblée générale se déroulera le dimanche 12 mars à l'espace Tully 8, avenue des abattoirs 74200 Thonon les bains.

Comme l'année dernière pour AG à Reignier, nous pouvons proposer une navette de la gare de Thonon à la salle de Tully (environ 1,5 km) pour ceux qui le désirent.

Une navette gratuite sera en fonction lors des 3 arrivées des trains de 8h30, 9h30 et 10h30 à la gare de Thonon. Pour les retours ce sera à la demande.

**Nous demandons aux personnes qui souhaitent utiliser la navette de s'inscrire au préalable par mail à [serge.santi@gmail.com](mailto:serge.santi@gmail.com) ou au 06 07 31 57 30 en indiquant l'horaire d'arrivée.**

## Programme

### Dès 8 h :

#### Aux stands des annonceurs

- Achat, vente, échange de cire, matériel, etc.

#### Au stand du Syndicat

- Bibliothèque,
- Encaissement des cotisations en retard, nouvelles inscriptions, élection.

#### Au stand du GDSA

- Médicaments
- Récupération des bandes usagées

- **9h : Accueil des participants** P. Tomas-Bouil
- **Approbation du CR AG de Reignier**  
C. Dorange
- **Rapport Moral** P. Tomas-Bouil
- **Rapport financier du syndicat** A. Berlioz
- **Vérificateurs aux comptes**
- **Rapport activité Rucher Technique**  
F. Barillier
- **Rapport activité assurance** F. Barillier
- **Rapport activité informatique** G. Deville
- **Commission achat** J. PAVIA
- **Invités et UNAF**
- **Résultat des élections**
- **Concours des miels**
- 12h Fin AG

## Inscription repas

**Aucune inscription au repas le jour de l'assemblée.**

Inscriptions en ligne sur le site du syndicat jusqu'au **28 février**

Les inscriptions par courrier avec le règlement sont à envoyer avant le **27 février** (voir bon d'inscription en page 9)

à

**M. Michel LAFFONT**  
**1911, route des Bousgages**  
**74490 ONNION**

### Menu à 30 Euros

Tranche de pâtés en croute volailles,  
foie gras, salade verte

Filet mignon de porc aux cèpes  
Gratin dauphinois - tomates provençales

- Fromage

- Desserts

- Café



SARL ISNARD Alp'Abeille

[www.alpabeille.com](http://www.alpabeille.com)

*Présent à l'assemblée Générale  
le 12 mars à Thonon-Les-Bains*

Stand à l'assemblée générale pour la réception de votre cire de 8h à 12h

Magasin ouvert à la vente de 12h30 à 15h30 (15 avenue des genevriers, zi vongy, 74200 thonon)

Afin de mieux vous servir ...

- Pensez à commander vos formats spéciaux de cire (voironot, warré, langstroth, layens, ...) avant le 04 mars

☐ Evitez le suremballage de vos pains de cires brutes (aluminium, cellophane, papier journal, ...)

☐ Chaque lot doit être identifié à votre nom, adresse, numéro de téléphone et placé dans un sac fermé.

- Vous avez également la possibilité de vous regrouper entre apiculteurs pour personnaliser votre lot (minimum 130 Kg)

mail : [alpabeille.alexis@orange.fr](mailto:alpabeille.alexis@orange.fr)  
ou par téléphone au 04.50.26.66.20

# ELECTIONS

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement de Thonon les bains de renouveler leurs représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

Seuls les apiculteurs à jour de cotisation et domiciliés dans les communes ci-dessous peuvent participer à l'élection des administrateurs.

Canton	Commune
Évian-les-Bains	Abondance
Évian-les-Bains	Bernex
Évian-les-Bains	Bonnevaux
Évian-les-Bains	Champanges
Évian-les-Bains	Châtel
Évian-les-Bains	Chevenoz
Évian-les-Bains	Essert-Romand
Évian-les-Bains	Évian-les-Bains
Évian-les-Bains	Féternes
Évian-les-Bains	La Baume
Évian-les-Bains	La Chapelle-d'Abondance
Évian-les-Bains	La Forclaz
Évian-les-Bains	La Vernaz
Évian-les-Bains	Laringes
Évian-les-Bains	Le Biot
Évian-les-Bains	Lugrin
Évian-les-Bains	Marin
Évian-les-Bains	Maxilly-sur-Léman
Évian-les-Bains	Meillerie
Évian-les-Bains	Montriond
Évian-les-Bains	Morzine
Évian-les-Bains	Neuvecelle
Évian-les-Bains	Novel

Canton	Commune
Évian-les-Bains	Publier
Évian-les-Bains	Saint-Gingolph
Évian-les-Bains	Saint-Jean-d'Aulps
Évian-les-Bains	Saint-Paul-en-Chablais
Évian-les-Bains	Seytroux
Évian-les-Bains	Thollon-les-Mémises
Évian-les-Bains	Vacheresse
Évian-les-Bains	Vinzier
Sciez	Anthy-sur-Léman
Sciez	Ballaison
Sciez	Boège
Sciez	Bogève
Sciez	Bons-en-Chablais
Sciez	Brenthonne
Sciez	Burdignin
Sciez	Chens-sur-Léman
Sciez	Douvaine
Sciez	Excenevex
Sciez	Fessy
Sciez	Habère-Lullin
Sciez	Habère-Poche
Sciez	Loisin
Sciez	Lully

Canton	Commune
Sciez	Margencel
Sciez	Massongy
Sciez	Messery
Sciez	Nernier
Sciez	Saint-André-de-Boège
Sciez	Saxel
Sciez	Sciez
Sciez	Veigy-Foncenex
Sciez	Villard
Sciez	Yvoire
Thonon-les-Bains	Allinges
Thonon-les-Bains	Armoiy
Thonon-les-Bains	Bellevaux
Thonon-les-Bains	Cervens
Thonon-les-Bains	Draillant
Thonon-les-Bains	Lullin
Thonon-les-Bains	Lyaud
Thonon-les-Bains	Orcier
Thonon-les-Bains	Perrignier
Thonon-les-Bains	Reyvroz
Thonon-les-Bains	Thonon-les-Bains
Thonon-les-Bains	Vailly

**Vous avez deux moyens pour voter :**

## 1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote en page 9 de votre Trait d'Union car il garantit l'anonymat. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie et **adressez avant le 6 mars à**

**Michel LAFFONT**  
**1911 route des Bousages**  
**74490 ONNION**

## 2. - directement lors de l'assemblée générale

Une urne sera à votre disposition de 8 h à 10h 15 pour déposer votre bulletin de vote. N'oubliez pas de prélever le bulletin de vote en page 9.

**Les candidats sont :**

**Geoffroy DEVILLE**

**France GAVE**

**Bernard STIERLI**

Bulletin de vote		Bon de réservation repas	
Volet 1		Talon	<b>Assemblée générale</b>  <b>Du 12 mars 2023</b>  Je soussigné _____ Domicilié à _____ _____ Désire participer au repas organisé à Reignier, accompagné de _____ personnes Je joins à la présente inscription un chèque de 30 € X _____ = _____ Représentant le coût des repas et libellé à l'ordre du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.  <b>A adresser avant le 27 février 2023</b>  <b>M. Michel LAFFONT</b> <b>1911, route des Bousages</b> <b>74490 ONNION</b>  <b>Nota : les demandes non</b> <b>accompagnées du titre de</b> <b>paiement ne seront pas prises en</b> <b>considération.</b>  <b>Il ne sera pas délivré de coupon</b> <b>repas le jour de l'assemblée</b> <b>générale</b>
Volet 2		Nom : _____ Commune : _____	
Volet 3		Prénom : _____ Canton : _____	
Volet 1			

Geoffroy DEVILLE  
 France GAVE  
 Bernard STIERLI

Page détachable  
Bulletin de vote  
Election des administrateurs  
et bon d'inscription au repas  
au recto

# Rapport moral du Syndicat

Après 2 ans d'interruption pour cause de COVID nous avons pu réunir notre AG à Reignier en présence de F. Aletru Président du SNA, M. Saddier Président du Conseil départemental de Haute Savoie, C. Petex député de la 3e circonscription et L. Pugin maire de Reignier.

La saison apicole a bien démarré au printemps 2022. Pour certains d'entre nous les beaux espoirs ont été mis à mal par les canicules d'été : les sécheresses répétées que nous subissons de plus en plus impactent l'environnement et les récoltes de miel. Le réchauffement climatique va nous obliger à modifier nos pratiques pour nous adapter à ces contraintes.

Le frelon asiatique s'installe dans le sud et le sud-ouest du département : dans l'Albanais des apiculteurs m'ont signalé des pertes de ruche du fait de la prédation des frelons asiatiques. Là encore nous devons nous adapter pour organiser la lutte et protéger nos colonies.

## Présentation des différentes activités du syndicat en donnant pour chacune d'elle la situation et les perspectives

- **Adhésions et comptabilité (A. Berlioz)** : le nombre d'adhérents a légèrement diminué en 2022 pour passer sous le seuil de 1500. Soit 1497 adhérents en 2022.
- **Distribution de l'aide du Conseil départemental** : le syndicat a signalé au Conseil départemental que les apiculteurs ont été obligés d'effectuer un nourrissage important au printemps 2021 pour éviter la mortalité de leurs abeilles. Le Conseil départemental a souhaité apporter son soutien pour faire face à cette calamité et le syndicat a été chargé de distribuer cette aide à ses adhérents, ce qui a été fait sous forme d'avoir attribué à tous ceux qui avaient déclaré leurs ruches à l'administration. 62% du montant de l'aide a été utilisé lors des adhésions et l'achat de produits au courant du premier semestre 2022 ; en août le solde de 38% a été distribué par chèques envoyés à 628 adhérents. Le bilan financier de l'opération a été transmis au Conseil départemental en octobre. Cette gestion a sollicité un travail considérable de notre trésorier André Berlioz et de votre président : qu'ils en soient remerciés.
- **Informatique et site web (G. Deville)** : la plupart d'entre vous utilise le site pour réaliser l'adhésion et les achats en ligne. Nous vous en remercions car vous contribuez ainsi à diminuer la charge du trésorier et à améliorer l'efficacité de la gestion du syndicat. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous familiariser à son ergonomie car la demande d'aide diminue. N'hésitez pas à faire parvenir vos remarques à [siteinfo@syndapi74.fr](mailto:siteinfo@syndapi74.fr) pour simplifier son utilisation. 13% d'entre vous ne nous ont pas communiqué d'adresse mail et par conséquent ne peuvent pas bénéficier du service de mailing.
  - **Site Web** : ce site est ouvert au public pour communiquer des informations générales sur l'apiculture et les activités du syndicat. Il est accessible en mode connecté par les adhérents pour publier des petites annonces en ligne, pour accéder à des pages et des enquêtes privées. Ce dernier service a permis d'évaluer le nourrissage de printemps en 2021 et permettra de saisir les données relatives aux relevés de piégeage des frelons asiatiques.
  - **Site marchand réservé aux adhérents** : nous avons pris en compte vos remarques pour améliorer son ergonomie. A l'ouverture du service d'adhésion nous transmettons par mailing la procédure d'adhésion pour simplifier votre tâche ; de même à l'ouverture des services (concours des miels, formation, ...) et à la vente des produits (pots en verre, ...)

il est rappelé la procédure à suivre. Cette stratégie a permis de limiter les demandes de support téléphonique pour réaliser les opérations sur site.

- **Mailing** : nous utilisons le service de mailing OVH (hébergeur de notre site web). Ce service est inclus dans le coût de l'hébergement du site, malgré certaines limites vis à vis de la qualité de distribution car nous n'avons pas d'information sur les mails non émis ou émis dans le dossier des indésirables. Ce qui signifie qu'un certain nombre de mails sont perdus et les messages de l'algorithme ezmln que vous recevez indiquent qu'il y a un problème de distribution avec votre adresse. Le service de mailing sera de plus en plus utilisé car notre époque exige plus de réactivité à laquelle notre revue ne peut pas répondre.
- **Commission achat (J. Pavia et B. Stierli)** : en 2022 la situation géopolitique a compliqué l'approvisionnement des produits en verre et désorganisé les filières de production. La volatilité des prix ne nous permet plus de fixer à l'avance le prix de vente des pots de verre. Le lancement industriel des pots en fibre végétale de 1Kg a été soumis à de nombreux aléas que nous n'avons pas maîtrisé par manque d'expérience.
  - **Pots en verre** : en février 2022 nous avons dû annuler les commandes en cours quand notre fournisseur nous a prévenu qu'il ne pourrait pas les honorer. Pour vous dépanner nous avons négocié l'achat d'un stock de pots de verre chez un revendeur et avons envoyé un mail à tous nos adhérents pour réaliser la vente du stock à Reignier. Pour éviter que le problème ne se reproduise cette année le syndicat a acheté 20 000 pots stockés à Reignier. Ces pots vont être mis en vente sous forme de Kits et vous serez informé par mailing de l'ouverture de la vente. Les commandes et le paiement se feront sur le site et seront acceptées jusqu'à la limite du stock. Vous devrez les retirer sur place à une date convenue.
  - **Pots en fibre végétale** : en 2021 le syndicat a fait développer des moules de soufflage pour produire les pots de 500g, les moules d'injection (TO82) utilisés pour produire ces pots avaient été mis au point par le fournisseur pour d'autres produits, la production des pots de 500g a été réalisée dans les délais et avec un bon niveau de qualité. En 2022 nous avons fait développer des moules d'injection (TO100) et des moules de soufflage pour produire des pots de 1Kg mais la mise au point des moules d'injection a été plus longue que prévu. Les moules ont été modifiés à plusieurs reprises par le fournisseur pour répartir correctement la matière dans les moules de soufflage. Ce processus de mise au point a décalé à plusieurs reprises les dates de livraison des pots. De plus la rigidité à la base des pots était insuffisante pour les pots livrés en 2022 et le fournisseur a apporté de nouvelles modifications au moule d'injection pour corriger ce défaut : donc à ce jour le processus de production en série des pots de 1Kg est au point. Le processus de commande mis en œuvre cette année sera le suivant : commande sur site des pots par les adhérents jusqu'en fin février, livraison des pots chez les dépositaires en avril.
  - **Étiquettes personnalisées** : l'image des étiquettes personnalisées a été déposée à l'INPI comme marque protégée sur le territoire national. Le format des étiquettes est compatible avec les pots vendus par le syndicat. Tous ceux qui veulent utiliser les étiquettes avec des pots achetés hors du syndicat doivent s'assurer de la compatibilité des formats.

- **Rucher technique (F. Barillier et G. Durand)** : le programme de sélection de souche endémique se poursuit avec le Conservatoire d'abeilles noires de Savoie (CETA) et les ruchers de fécondation du Lignon et celui de Bellevaux dans les Bauges. Les premières reines développées dans le rucher technique ont été distribuées aux rucher-écoles et à des apiculteurs expérimentés pour valider les souches. Les programmes de validation du système Vatorex et des balances connectées rencontrent des problèmes techniques en cours d'analyse. Les premières ruches sédentaires ont été installées sur le site d'altitude à ChampLaitier avec l'aide et la coopération d'adhérents qui ont contribué au succès de l'opération.
- **Assurances (F. Barillier)** : la réglementation en matière d'assurance évolue : en 2024 le responsable des assurances du syndicat devra avoir une habilitation ORIAS ou un diplôme de niveau master reconnu par les assurances. Cette habilitation doit être nominative, ce qui revient à confier cette mission à un expert en assurance. J'ai abordé ce point avec F. Alétru, Président du SNA, qui m'a confirmé que ce sujet est évoqué depuis plusieurs années au niveau national. Le SNA s'est préparé à cette éventualité. Les adhérents des syndicats départementaux pourront en bénéficier. Quoiqu'il en soit le syndicat d'apiculture de Haute Savoie cherche une solution pour répondre à vos attentes. Le bureau vous tiendra au courant de l'évolution de la situation via des mailings et dans le prochain TU. Il faut savoir que l'apiculteur est responsable des dommages causés par les abeilles de ses ruches car elles sont considérées comme des animaux domestiques. A ce titre vous devez être assuré pour éviter des conséquences lourdes dans le cas de sinistre.
- **Concours des miels (D. Mouchet et R. Décarroux)** : le concours des miels est organisé alternativement par le syndicat d'apiculture de Haute Savoie et le rucher des Allobroges de Savoie. Cette année il a été organisé au parc d'exposition ROCHEXPO de La Roche sur Foron à l'occasion du salon "Mieux vivre" et a été présidé par le Président du SNA. Les résultats du concours 2022 ont été communiqués en présence du Président du Conseil départemental, du député de la 3e circonscription, du Président de la foire et de plusieurs élus de la Communauté de Communes du Pays rochois. Un tel événement renforce la crédibilité de notre syndicat vis à vis des responsables avec qui nous négocions la défense de l'apiculture et des pollinisateurs. De plus il valorise la qualité de nos miels savoyards et le sérieux de la filière locale vis à vis du public. Je vous invite à y participer nombreux d'autant plus que le syndicat subventionne cette activité pour maintenir un coût de participation raisonnable, cette activité est déficitaire. Tous les ans le syndicat organise des formations gratuites d'analyse sensorielle pour être membre du jury. Toutes ces informations se font par mailing, et l'inscription se fait directement sur le site., elle est ouverte à tous les adhérents à jour de cotisation.
- **Trait d'Union (M. Laffont)** : depuis plusieurs années M. Laffont a pris en charge la mise en page et la coordination des publications de la revue pour diminuer les coûts de production de cette activité financée par nos adhésions. C'est votre revue ; elle est destinée à vous informer sur les activités du syndicat, à vous communiquer les informations pratiques pour mener à bien l'apiculture dans vos ruchers. C'est aussi un moyen de communication et d'échange entre tous les adhérents. N'hésitez pas à transmettre des articles concernant des animations que vous avez pu réaliser, des observations faites dans vos ruchers, des commentaires, ... à [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)

- **Frelon asiatique** : Le frelon asiatique s'installe dans le sud et le sud-ouest du département. Cette année nous avons détruit 47 nids dans les zones contaminées de Haute Savoie. La lutte est organisée au niveau des GDS Auvergne Rhône Alpes via le site internet [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) ou tout un chacun peut signaler la présence d'insecte suspect ou de nid de frelons asiatiques. En Haute Savoie un réseau de référents animé par la section apicole du GDS des Savoie relaie ces signalements pour localiser les nids afin de les détruire et leur destruction est financée par le GDS des Savoie. Ce système présente un certain nombre de limites liées à la difficulté de trouver les nids suffisamment tôt. Conscient des risques encourus par la collectivité, le Conseil départemental de la Haute Savoie a décidé de financer l'achat de 5000 pièges sélectifs pour piéger les fondatrices et améliorer l'efficacité de lutte mise en place dans le département. Le Syndicat d'apiculture est chargé de réaliser le piégeage dans les zones contaminées dès ce printemps en complément des actions en cours. Tous les membres du bureau comptent sur votre engagement et votre motivation pour relever ce défi afin de protéger **nos abeilles**. Toutes les informations relatives à cette action vous seront communiquées par mail dans les semaines qui suivent.
- **Stratégie de communication** : le syndicat se fixe 3 objectifs en termes de communication externe, à savoir : sensibiliser le public à la cause des pollinisateurs et de l'environnement, négocier avec les responsables politiques locaux toutes actions permettant d'améliorer la situation des pollinisateurs et des apiculteurs dans le département, dialoguer avec les structures syndicales nationales sur toute mesure applicable à l'apiculture. Le Président (P.Tomas-Bouil) et le secrétaire (C. Dorange) assurent les relations avec les structures externes. Pour asseoir sa crédibilité vis à vis du public et des élus locaux le syndicat a participé à 2 manifestations qui se sont tenues au salon à ROCHEXPO à La Roche sur Foron :
  - Animation d'un stand dans la ferme pédagogique de la foire de printemps où l'on a organisé une dégustation de miel, présenté les différents ruchers écoles du département ainsi que le frelon asiatique et les moyens mis en œuvre pour lutter contre sa progression, ...
  - Animation d'un stand avec la participation des différentes structures apicoles du département et organisation du concours des miels au salon « Mieux vivre et Naturalia ».

Je vous rappelle que le fonctionnement du syndicat s'appuie sur le bénévolat et la solidarité pour limiter le coût des cotisations. Pour mener à bien tous les projets en cours dans l'intérêt de tous n'hésitez pas à nous rejoindre dans les équipes de projets même si vous n'êtes pas membre du bureau.

Les projets du syndicat s'appuient sur un nombre trop restreint de bénévoles. Rejoignez-nous !

*P.TOMAS-BOUIL (Président)*

# Compte rendu de l'AG du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie le dimanche 3 avril 2022 à Reignier.

## **Mot d'accueil par les élus :**

Le maire de Reignier accueille l'ensemble des participants et leur souhaite la bienvenue dans sa commune.

Martial SADDIER, président du conseil départemental, rappelle son engagement lorsqu'il était député avec son rapport parlementaire sur les insectes pollinisateurs qui a permis de mieux structurer la filière apicole et une meilleure prise en compte de l'apiculture. Il remercie Christelle PETEX, vice-présidente à l'environnement l'été dernier, pour le travail effectué pour la mise en œuvre de l'aide exceptionnelle de 250.000 euros aux apiculteurs. Cette aide est destinée aux amateurs comme aux professionnels, sur la base du nombre de ruches déclarées. Le président de la région, Laurent Wauquiez, a pris notre département en exemple et souhaite étendre cette aide à d'autres départements. M SADDIER propose au syndicat d'envisager un plan d'investissement au profit de la filière apicole du département et souhaite que le syndicat fasse des propositions pour l'automne. Il rappelle que le département apporte son aide à l'organisation du congrès national du GDS à Evian.

Christelle PETEX, député, a affirmé que l'apiculture avait tout son sens et revêtait une importance capitale pour la pollinisation et qu'au-delà des aides conjoncturelles elle souhaite apporter son soutien à l'action collective en faveur de la filière. Elle a rappelé l'importance du suivi sanitaire.

## **Rapport moral du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie : cf TU 133**

En complément des informations du TU, le syndicat recherche un **volontaire pour faire vivre le site web**. Le logiciel informatique a permis de répartir harmonieusement les 250.000€ d'aide du département en faveur de nos 1540 apiculteurs.

Le choix du remplacement des pots plastiques par des pots en fibre végétale montre notre engagement en faveur du respect de l'environnement.

**Le rapport moral a été voté à l'unanimité.**

**Rapport financier du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie : cf TU 133 A BERLIOZ**

**Le rapport financier du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été voté à l'unanimité.**

**Rapport d'activité du groupement achat cf TU 133 J PAVIA**

Exposé de J PAVIA sur les raisons de « passer » aux pots en fibre végétale compostables.

## **Rapport d'activité du rucher technique cf TU 133 F BARILLIER**

But : sélection de reines endémiques douces, productives et adaptées au climat et à l'altitude ; puis diffusion aux apiculteurs. Recherche de volontaires pour participer.

## **Rapport d'activité « assurances » cf TU 133 F BARILLIER**

Recherche de volontaires pour épauler puis remplacer F BARILLIER

## Rapport d'activité informatique cf TU133 G DEVILLE

Sur les 1540 adhérents, 67% ont payé par informatique, ce qui en progression notable.

2201 commandes ont été passées en ligne dont les adhésions mais également 495 commandes valides hors adhésions.

Le site web est actif : cette semaine il y a eu 1426 vues soit 203 vues par jour (les pages petites annonces ont été les plus visitées). Cette activité représente 612 utilisateurs, 725 sessions avec une durée moyenne de 1mn 33s.

## Vérificateur aux comptes : A DUCLOZ

### Approbation à l'unanimité de la vérification des comptes.

Un volontaire s'est manifesté pour la vérification des comptes : Alain LAUZERON. Sa candidature a été acceptée à l'unanimité par les participants à l'AG.

## Résultats concours des miels : D MOUCHET

Cette année, il se tiendra le 29 ou le 30 novembre 2022.

Les diplômes pour 2021 ont été remis par Gabriel DOCHE.

Les lauréats ont été :

- Plaine : Jean-Noël CHAPPUIS et Christophe LORIOT : argent
- Montagne : Christian PERRIER : bronze ; Martin SERRE : argent ; Agathe PUTHOD et Laurent PEYSIEUX : or
- Haute montagne : Eric BAZ : bronze ; Pierre PLANTAZ : or
- Prix d'excellence : Pierre PLANTAZ et Serge LEBIGRE

### Statuts : cf TU 133

*Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité.*

*AG extraordinaire du GDSA pour modifier les statuts.*

*France Gave précise que les nouveaux statuts n'ont pas encore été finalisés. Elle s'engage à les proposer rapidement lors d'une AG extraordinaire pour être en phase avec le PSE 2023 – 2028.*

### SNA Président national :

Après avoir remercié le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie pour son invitation et l'avoir félicité pour l'ensemble de ses activités, Frank ALETRU a indiqué la présence à ses côtés du secrétaire général du SNA, Jean-Paul CHARPIN. Il a ensuite souligné le rapprochement et la complémentarité avec l'UNAF présidée par Christian PONS. Ce travail collégial améliore l'efficacité et la visibilité au niveau national. Il a eu une pensée pour nos confrères apiculteurs ukrainiens. Le SNA a participé à l'organisation de l'accueil d'apiculteurs ukrainiens et de leurs familles, notamment dans la région de Volvic. (Cela, même si le miel ukrainien est produit massivement avec du tournesol de qualité bien moindre et que l'Ukraine est une porte ouverte au miel de Chine).

Il désire revenir régulièrement « sur le terrain », notamment lors de visites interdépartementales. Il reprend au vol une proposition du président du conseil départemental (Martial SADDIER) de mobiliser des fonds départementaux d'investissement pour favoriser un programme de développement de l'apiculture. Le SNA est présent au sein de nombreux organismes dont notamment EPBA, association des apiculteurs professionnels européens dont il est président, ainsi qu'au sein de deux ONG, Terre d'Abeilles et BeeLife\_basée à Bruxelles qui œuvrent contre les pesticides et dont il est vice-président, ainsi que d'autres structures.

Pour le SNA, il convient de ne pas faire de différence entre les apiculteurs petits producteurs avec une seule ruche et les professionnels avec plusieurs centaines. En effet, sur le plan sanitaire, notamment, toutes les ruches sont concernées.

### **Les actions principales du SNA :**

Identification des **vols de ruches** et collaboration avec la gendarmerie, la justice, (incitation à poursuivre). Cartographie des zones précises des vols (en France et en Autriche) en liaison avec Interpol et Europol. Il rappelle que lors d'un vol de ruche, il faut absolument déclarer ce vol. Cela permet d'établir une carte européenne des vols et de remonter des filières et des réseaux. Un nombre suspect de vente de ruches sur les réseaux sociaux est à noter. Il est maintenant possible de déclarer le vol en ligne sur le serveur de la gendarmerie. Il est souhaitable de marquer ruches et cadres de son numéro d'apiculteur (marquage au feu ou à la peinture). Si le voleur est identifié, et que le code pénal est appliqué, il peut encourir de la prison avec sursis et une forte amende (cf un cas en Moselle).

**Fraudes** : Il faut assainir la filière. C'est un travail de longue haleine en direction des opérateurs de la filière, des apiculteurs et des médias. On peut trouver du miel « de sirop de nourrissage » ou encore des fraudes à l'origine !

**Etiquetage** : l'origine précise des miels doit être indiquée dans l'ordre décroissant du pourcentage pour les miels en mélange.

**AFNOR** Une révision des normes par l'AFNOR est en préparation (miel, propolis, cire, gelée royale). Des négociations internationales sont en cours pour préparer un texte officiel. Elles sont difficiles avec la Chine qui souhaite des dérogations et tirer la qualité vers le bas ce qui est contraire aux objectifs d'une norme AFNOR. Le but pour ce pays est d'obtenir de pouvoir inclure dans le produit un pourcentage non négligeable d'ingrédients différents du produit déclaré. Le SNA et l'UNAF sont très vigilants.

**Règlementation sur les pesticides** : une nouvelle réglementation s'appliquera à partir du mois de juillet 2022. Il ne sera plus possible de traiter en pleine journée les cultures en floraison. Le décret autorise de traiter sur fleurs uniquement deux heures avant le coucher du soleil et jusqu'à trois heures après. Le SNA a demandé qu'un critère de température soit inscrit dans le texte soit une température inférieure à 12 degrés Celsius, à partir de deux heures avant le coucher du soleil. Pour l'agriculteur traiter dans ces conditions lui permettrait de réduire de 25 à 35% la quantité de produits pesticides.

**Longévité des reines** : Depuis 2006, le président du SNA travaille au sein du Groupe Méthodes abeilles et pesticides qui a pour mission de rédiger des nouveaux tests d'évaluation dont le dernier relatif à la « reproxicité » chez le faux-bourdon au sein de l'INRA. Il s'agit de mettre éventuellement en évidence la « reproxicité », c'est-à-dire, de pouvoir mesurer l'impact d'un pesticide présent dans la nourriture d'un faux –bourdon sur la fécondité de ses spermatozoïdes. La perte de fertilité mise en évidence chez l'homme pourrait être similaire chez l'abeille. Le but est de rédiger un protocole pour la fin 2022. Le travail est mené collégialement par des écotoxicologues, des laboratoires indépendants, des apiculteurs, des experts, mais également par des firmes. Ces dernières ont finalement compris qu'elles étaient tenues de collaborer au risque de voir une interdiction de tous leurs produits.

**Controverse sur une compétition supposée entre les abeilles mellifères domestiques et les pollinisateurs sauvages :** Certaines mairies (exemple de Roubaix) estiment que c'est à cause du nombre trop important d'abeilles domestiques qui consommeraient une trop grande partie de la ressource de nourriture que les autres insectes pollinisateurs disparaîtraient. Le combat du SNA consiste à mettre en évidence que c'est le climat d'une part, la perte de leur habitat, l'impact des différentes pollutions et non pas l'insuffisance de la ressource qui enclenche ce phénomène de disparition. En fait, personne ne s'occupe réellement des insectes sauvages. Le SNA va mener une action sur l'habitat de ces insectes sauvages avec la réalisation et l'installation de vrais hôtels à insectes qui fonctionnent et qui sont placés astucieusement. Lorsque cette action sera visible, il conviendra de communiquer. Cela n'empêche absolument pas d'agir sur les ressources alimentaires afin de rééquilibrer le milieu. Toutes ces actions doivent être menées en collaboration avec l'ensemble des gestionnaires des espaces publics et privés.

**Frelon asiatique :** mise en place de pièges sélectifs (52 000), le Jabeprode. Il est composé de deux étages. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire. Un site de déclaration fonctionne. Les communes peuvent s'appuyer sur GDS et GDSA. Mise en place de nombreux formateurs de formateurs. Le piège Jabeprode est maintenant reconnu par le ministère de l'agriculture qui lui a attribué le prix du ministère de l'Agriculture lors du concours Lépine.

**Aethina Tumida :** le SNA et l'Unaf ont mis en place un plan de surveillance nationale avec la distribution de 1000 pièges vers les structures affiliées.

**Varroa :** Prochainement un nouveau produit acaricide réalisé, à base d'acide oxalique, de glycérine et de deux huiles essentielles imprégnées dans un carton spécial, devrait être autorisé en 2023/2024 avec une AMM en Europe.

**Interprofession :** regroupe 7 structures nationales en deux collèges (amont et aval). Lors de sa création, le même nombre de voix (2) a été affecté à chaque structure quel que soit le poids en nombre d'adhérents de chaque syndicat. Cela représente 14 voix et 14 votes du même poids. SNA et UNAF ont donc 4 voix sur 14 alors qu'ils représentent la grande majorité en termes d'adhérents. La disparité est donc immense entre petites et grandes structures. Le SNA et l'UNAF demandent donc une modification des statuts pour une redistribution en fonction des poids respectifs. Pour l'instant, aucun accord n'a été trouvé, ce qui risque de conduire à un éclatement de l'interprofession. Les désaccords portent sur de nombreux points en fonction des intérêts de chacun ; par exemple sur la définition du miel bio. La définition est : « sur essentiellement des fleurs non traitées ». Cela signifie que 51% suffisent. Ce n'est pas acceptable. Il en est de même pour le non-respect des règles lors des appels d'offres.

### **Lyspackaging pots en fibre végétale Victor DUVERGER en visioconférence**

Les pots sont constitués à 100% de matière végétale. Ils sont biodégradables et compostables. Avec le compostage industriel, ils se décomposent en 90 jours, ce qui est largement conforme à la norme européenne (inférieur à 6 mois). Ils ont le certificat alimentaire. En réponse à une question de la salle, l'orateur précise que la matière de base (canne à sucre) n'est absolument pas polluée par de quelconques pesticides (fibre naturelle non traitée). Les pots ne contiennent pas de perturbateurs endocriniens. Ils sont conformes aux normes NF EN 13432 et NF U 44-051. Ils peuvent être lavés à l'eau tiède à une température inférieurs à 45° (sinon ils subissent une déformation). Ils ne peuvent donc pas être réutilisés pour la vente.

# AG GDSA

## **Rapport moral du GDSA : cf TU 133 F GAVE**

F GAVE rappelle qu'il ne peut y avoir délivrance de médicaments pour des apiculteurs non adhérents au GDSA. Elle rappelle les finalités du PSE (programme sanitaire d'élevage) et le calendrier d'établissement et de validation. Elle souligne l'intérêt des fiches sur Varroa et Varroose.

Avec F GIRAUD, elle précise que le traitement contre le Varroa verra une alternance de traitement et donc de molécule en 2022. Pour éviter la résistance du Varroa à la molécule précédente, aucun Apivar ou Apistrase ne sera délivré. C'est l'Apistan qui sera prescrit cette année. Il convient de traiter assez tôt, immédiatement après la récolte de miel soit vers la mi-juillet. Il est rappelé que le traitement hivernal à base d'acide oxalique est un excellent complément. Il est recommandé aux apiculteurs.

En cas de mortalité, les apiculteurs peuvent faire appel à l'OMAA (observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère) (04 13 33 08 08), ouvert 24h sur 24, 7 jours sur 7. Cela permet de recevoir ensuite rapidement la visite d'un vétérinaire.

Les apiculteurs sont incités à répondre massivement à l'enquête sur la mortalité des abeilles 2021/2022.

Le GDSA peut mettre à disposition du matériel de lutte :

- Deux sublimateurs (traitement hivernal)

- Deux coffres Varroa controller

Le GDSA recherche des volontaires pour effectuer la location et d'autres volontaires pour participer aux tests d'efficacité des médicaments de lutte contre le varroa.

F GAVE souhaite trouver rapidement un local près de Findrol (position centrale) pour stocker les médicaments (RDC).

**Le rapport moral du GDSA est approuvé à l'unanimité.**

**Rapport financier du GDSA : cf TU 133 G HAASE**

**Le rapport financier du GDSA est approuvé à l'unanimité.**

FOURNITURES APICOLES ••• cire - candi – nourrisseurs ...  
QUINCAILLERIE

**JACQUARD**

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19  
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE

# LES COMPTES

## Compte de résultat du SD74 au 31/10/2022

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Fournit. administratives	845.62 €	Cotisation adhérents	26 838.00 €
Achats marchandises	18 081.40 €	Prestations de service	470.00 €
Héberg. site Internet	175.23 €	Ventes de marchandises	431.50 €
Maintenance	1 162.00 €	Transfert de charges	11 188.46 €
Primes assurances	510.59 €	Subventions	14 700.00 €
Rucher technique	3 800.00 €	Vente de livres	194.00 €
Concours des miels	2 169.22 €	Repas AG	1 655.00 €
Trait Union	12 800.74 €	Autre produits financier	349.06 €
Achats AG	1 683.70 €	Concours des miels	1 395.28 €
Foire et exposition	437.10 €		
Frais telecom	701.76 €		
Documentation technique	18.00 €		
Déplacements	3 200.94 €		
Réceptions	526.35 €		
Frais postaux et telecoms	175.63 €		
Monetico frais CB	746.27 €		
Frais sumup	53.07 €		
Frais bancaires autres	53.61 €		
Cotisations diverses	230.00 €		
Licences logicielles	539.79 €		
Ch. diverses gest courante	742.10 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>48 653.12 €</b>		<b>57 221.30 €</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>8 568.18 €</b>		
<b>BALANCE</b>	<b>57 221.30 €</b>		<b>57 221.30 €</b>

## BILAN AU 31/10/2022

Libelles	Montants	Libelles	Recettes
Banque CM	1 033.82 €	Capital associatif 2022	39 238.22 €
Livret Bleu CM	29 519.93 €	Resultat exercice 2022	8 568.18 €
Livret Orange	37 414.88 €	Solde de compte de tiers	31 070.74 €
Part B CM	10 906.00 €		
Caisse	2.51 €		
<b>Totaux</b>	<b>78 877.14€</b>	<b>Totaux</b>	<b>78 877.14 €</b>

### Tiers - encaissements via le site et redistribution + régularisations

Libelles	Libelles)	Libelles	Recettes
SNA A de France		Collecte des fonds	10 532.00 €
AEF		Collecte des fonds	3 509.00 €
SDA		Collecte des fonds	4 001.00 €
GDSA		Collecte des fonds	18 171.00 €
Groupement achat pots		Achats groupés	15 412.19 €
Contrib frelon asiatique		Collecte des fonds	3 213.00 €
Subv apiculteurs CD 74		Collecte des fonds	179 200.00 €
Assurances Groupama		Achats groupés	17 931.95 €
		<b>Totaux</b>	<b>251 970.14€</b>

# ACTIVITES SYNDAPI 74

L'année 2022 s'est terminée dans la douceur. Bonne nouvelle pour nos factures de chauffage qui devraient ainsi nous laisser un répit. Pour les abeilles aussi cela devrait nous rassurer. Moins de froid, moins de casse. Mais voilà, avec plus de dix degrés en plein hiver, nos abeilles se croient vite au printemps, reprennent la ponte et consomment les réserves. Comment faire les traitements d'hiver en présence de couvain ? Il faut surveiller le poids de ruches et nourrir si besoin ! Et comment va se comporter le frelon asiatique sans les gelées hivernales ? Face à ce nouvel environnement, nous devons revoir nos méthodes, surveiller les colonies et surtout être vigilant. Tout est à réinventer !

Mais nous ne sommes encore qu'en janvier. L'hiver a encore quelques mois pour s'installer et imposer le repos hivernal indispensable.

## Les comptes

L'année 2022 a permis de ramener le compte activité à l'équilibre grâce à une subvention du Conseil départemental pour l'année 2021 et à des dotations annuelles 2022 du GDSA et du SYNDAPI 74 de 1000 € chacune. Ces apports sont nécessaires pour le bon fonctionnement des activités et la poursuite du projet d'élevage des reines d'abeille endémique RT74.

### Compte des activités SYNDAPI 74 – Exercice 2022

Dépenses	21 461.31 €	Recettes	22 858.04 €
Administration - Bureautique	98.89 €	Cotisations apiculteurs reçues	17 651.29 €
Assurance Rucher Technique	486.20 €	Dotations rucher technique	2 000.00 €
Banque	73.40 €	Subvention 2021	2 800.00 €
Convivialités	30.80 €	Aide nourrissement	122.75 €
Cotisation GROUPAMA 2021	15 470.52 €	Remboursement traitements	284.00 €
Déplacement	3 498.00 €		
Entretien	157.72 €		
Essais	387.37 €		
Matériel	110.84 €		
Nourrissement	948.57 €		
Sanitaire	199.00 €		
		Solde positif	1 396.73 €

## LE RUCHER TECHNIQUE

Le Rucher Technique vise principalement à développer la souche de reines noires endémiques RT74. Il s'agit d'un poste de frais important notamment au niveau des déplacements. Le suivi des 25 ruches et d'une vingtaine de ruchettes de Saint Pierre en Faucigny a nécessité de nombreux déplacements pour trois intervenants tout au long de l'année 2022. Il faut ajouter 6 déplacements au CETA en Savoie pour les prélèvements de larves sur des souches sélectionnées et 8 déplacements au rucher du Lignon à Sixt-Fer-à-Cheval pour la fécondation des nouvelles reines par des faux-bourçons sélectionnés de souche noire. Par ailleurs, le nouveau rucher d'altitude de Champ-laitier Glières a nécessité 6 déplacements en 4X4 pour trois intervenants afin de mettre en place les ruches, les suivre puis les hiverner. Actuellement ce sont 5 intervenants permanents qui s'investissent dans le Rucher Technique : ils sont tous bénévoles et nous tenons à ce que leurs frais soient remboursés.

## Frais de déplacement

<b>Total</b>	<b>3 498.00 €</b>
Achats	194.00 €
Rucher Technique	1 846.40 €
Champ Laitier	552.00 €
CETA	336.00 €
Le Lignon	569.60 €

### L'élevage des reines noires endémique RT74

Après deux années de production de reines noires endémiques, le processus d'élevage est bien maîtrisé :

- Préparation des ruches à mâles
- Prélèvement de larves de 24 heures au CETA en Savoie
- Elevage en starter puis en finisseur ou en couveuse
- Introduction dans les nucléis ou distribution de cellules de reines
- Déplacement des nucléis au rucher de fécondation à Sixt-Fer-à-Cheval
- Contrôle de la ponte et identification des reines.
- Création de la fiche de suivi
- Distribution aux apiculteurs pour l'évaluation

Cependant, nous devons améliorer la diffusion objet de trop nombreuses pertes de reines. La distribution des reines nécessite une vigilance accrue et une grande rigueur. Le cycle de d'élevage, de la larve à la reine fécondée, doit respecter un calendrier précis. Lorsqu'elle est en ponte, l'introduction de la reine dans une colonie orpheline doit se faire rapidement. Elle impose aussi des précautions particulières et un savoir-faire spécifique. Sinon celle-ci est perdue et tout le travail d'élevage et de sélection est réduit à néant.

### Distribution des reines endémique RT74 pour la sélection

La production d'une reine d'abeille endémique au Rucher Technique représente un coût élevé et un investissement « temps » non négligeable. Il est indispensable de prendre un maximum de précautions afin de garantir la réussite de son introduction. A noter que les reines produites par le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie ne sont pas distribuées gratuitement. Elles sont confiées à des apiculteurs en échange de leurs participation active à l'élevage et à la sélection des reines. Ils doivent appliquer un protocole précis, faire des tests et communiquer régulièrement des informations sur les caractéristiques et l'évolution de la colonie. Si les règles ont été respectées, l'apiculteur sélectionneur devient propriétaire de la reine qui lui a été confiée.

### Calendrier pour la distribution des reines

Il n'est pas possible de proposer un calendrier précis pour la distribution. La production de reines reste tributaire de nombreux paramètres : La météo, totalement imprévisible, la qualité des souches disponibles, la disponibilité des éleveurs et des erreurs toujours possibles. C'est pourquoi, en 2023, nous souhaitons mettre en place une organisation spécifique et solliciter un plus grand nombre d'apiculteurs. Nous demanderons aux futurs sélectionneurs de participer à l'élevage de reines tout au long de la saison. Un calendrier prévisionnel de distribution des cellules et des reines sera diffusé. Mais il sera évolutif en fonction de l'avancement des travaux d'élevage.

### Devenir sélectionneur de reine

Les sélectionneurs jouent un rôle majeur dans le projet. Ils doivent posséder les connaissances et l'expérience nécessaires pour mener à bien les tests et les observations demandées. Un rucher d'au moins dix ruches et l'application des traitements sanitaires

recommandés sont également nécessaires. Nous confierons aux ruchers-écoles la tâche de choisir les futurs sélectionneurs parmi leurs adhérents. Les apiculteurs indépendants intéressés seront orientés vers le rucher-école de leur secteur. Nous créerons une commission pour la sélection des reines. Celle-ci veillera à la qualité du processus d'élevage et à l'exploitation des analyses et retours d'observations communiquées par les sélectionneurs. Elle devra aussi définir les critères de sélection et les attendus de la reine noire endémique RT74.

### Organisation de la distribution des reines

Un appel à volontaire sera communiqué aux ruchers-écoles en début de saison. Ensuite, les apiculteurs sélectionnés se retrouveront au Rucher Technique afin de rencontrer les éleveurs et de confirmer leurs aptitudes. Les reines produites seront proposées en priorité aux ruchers-écoles. Ceux-ci se chargeront de répartir la production disponible parmi les sélectionneurs. Pour chaque reine distribuée, l'apiculteur référent recevra une fiche de sélection. Il s'engagera à suivre le protocole de sélection des reines et à communiquer les informations attendues tout au long de la vie de la reine. Chaque apiculteur devra fournir le matériel et les abeilles nécessaires pour l'introduction de sa nouvelle reine. Une caution sera demandée en cas de prêt de matériel. Les cellules de reine produites en surplus des capacités d'élevage du Rucher Technique seront distribuées prioritairement aux apiculteurs sélectionneurs participant aux travaux du Rucher Technique.

Ce nouveau dispositif peut paraître complexe et contraignant pour les participants. Il est toutefois incontournable si nous souhaitons atteindre nos objectifs : produire et développer des reines d'abeilles noires adaptées à notre territoire et capable de faire face aux nombreux fléaux causes de la mortalité des abeilles. Il vise également à récompenser l'implication des intervenants aux travaux d'élevage et à l'entretien du Rucher Technique.

Notre projet est d'autant plus d'actualité que de nouveaux facteurs mettent en péril nos colonies. Seul un travail collectif de grande ampleur nous permettra d'assurer la pérennité de nos ruchers avec des abeilles plus résistantes aux maladies et aux parasites et mieux adaptées à l'évolution inéluctable du climat dans notre territoire.

Contact pour participer au projet : Frédéric BARILLIER – Tel : 06 75 57 07 75



## **ASSURANCES SYNDAPI 74**

### **Compte Assurance SYNDAPI 74 pour l'année 2021**

<b>Solde</b>	<b>2 685.32 €</b>
Cotisations reçues des apiculteurs 2021	17 744.42 €
Versement GROUPAMA pour 2021	-17 902.11 €
Allocation de gestion pour 2021	2 685.32 €
SYNDAPI 74	157.69 €

En 2021, le Syndicat a reçu pour 17744,42 € de cotisations des apiculteurs adhérents du syndicat. Calculé en fonction du nombre de contrats souscrits l'appel de cotisation de GROUPAMA s'est monté à 17902,11 €. Pour compenser cet écart du aux inscriptions par Internet, le syndicat a versé 157,69 €. A noter que le compte assurance n'est soldé qu'au début de l'année suivante par le paiement du solde des cotisations reçues, puis par l'attribution de l'allocation de gestion reçue cette année en janvier 2023.

### Résultat cotisations reçues pour l'année 2022

ASSURANCE SYNDAPI 74 du 01/11/2021 au 30/10/2022			
OPTIONS	Nbr Ruches	Cotis. / Ruches	Cotis. Tot TTC
Restreinte	5751		5 509.02 €
Multirisques	6527		11 971.46 €
Nb de ruches assurées	Nb adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
12278	1023	17.09 €	17 480.48 €

En 2022, 1023 apiculteurs adhérents ont assuré leurs ruches auprès du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie pour un total de cotisations de 17480,48 €. Les résultats sont stables par rapport à 2021.

Au niveau des sinistres, nous avons reçu deux déclarations de sinistre vol de ruches, une mortalité par empoisonnement et une dégradation de ruche par une bête sauvage. La dégradation de ruches par les animaux sauvage ne fait pas partie des garanties couvertes par notre contrat. Concernant la mortalité, l'avis d'un expert est demandé par GROUPAMA. Dans le cas d'un empoisonnement, il faut attendre les résultats de l'enquête de police. La demande en cours n'est pas encore résolue.

### Avenant mettant fin au contrat d'assurance avec GROUPAMA

Le jeudi 13 octobre 2022, GROUPAMA nous a communiqué un courrier avec un avenant mettant fin à notre contrat d'assurance au 30 juin 2023. Afin d'appliquer la loi, GROUPAMA doit s'assurer que tous les gestionnaires des assurances soient enregistrés à l'ORIAS, organisme certificateur des professionnels de l'assurance. Cette certification impose une formation professionnelle diplômante dans ce domaine ainsi qu'un stage. N'étant pas en mesure d'obtenir cette certification, la fin des ASSURANCES SYNDAPI 74 s'avère incontournable pour le syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie. Interpellé au niveau national, GROUPAMA a toutefois accepté de prolonger les contrats d'assurance des syndicat apicoles jusqu'au 31 décembre 2023. Pour la suite, il est envisagé de mettre en place une assurance apicole spécifique au niveau national. A aujourd'hui, nous ne connaissons ni les conditions, ni les tarifs qui seront appliqués.

### TARIF 2023

GROUPAMA nous a communiqué de nouveaux tarifs pour l'année 2023 (feuillet inséré dans le dernier TU n°134 automne 2022).

FORMULE		MINIMUM ADHERENT	NUCLEÏ	6 CADRES	10 CADRES	12 CADRES
OPTION 1	RESTREINTE	2.89 €	0.76 €	0.76 €	1.14 €	1.14 €
OPTION 2	MULTIRISQUES	2.89 €	1.43 €	1.43 €	2.15 €	2.15 €

# COMMISSION ACHAT

## EXERCICE 2022

### Comptes commission achat au 31/12/2022

Dépenses		Recettes	
Achat pots	9 456,59 €	Vente pots végétaux	7 950,82 €
Frais Bq	1,15 €	Vente pots verre	5 143,90 €
Frais de livraison	0,00 €	Etiquettes vente	3 302,84 €
Frais divers	83,85 €	Intérêts Livret	
Etiquettes achat	3 099,60 €	Trop perçu Lys Packaging	164,97 €
<b>Sous-total</b>	<b>12 641,19 €</b>	Ajustement à encaisser	
Report à nouveau	3 921,34 €		
<b>Total</b>	<b>16 562,53 €</b>		<b>16 562,53 €</b>

Comptes	Date	Solde
Livret : 96737261520	31/12/2022	150,20 €
Compte : 32012462050	31/12/2022	5 208,72 €
<b>Position banque au</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>5 358,92 €</b>

L'exercice 2022 marque le rétablissement de la situation financière dû principalement aux achats flash réalisés en cours d'année auprès de grossistes.

Les ventes avec paiement total à la commande ne répondent plus à la réorganisation du marché (pots verre, végétaux, capsules et étiquettes).

La commission achat élabore une nouvelle organisation qui apportera plus de souplesse dans la distribution aux adhérents.

La livraison via les anciens dépositaires, que je remercie, ne répond plus à une distribution de produits de plus en plus divers.

*La Commission Achat*

# Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des six ruchers écoles présents dans notre département. Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

## ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. :06 83 41 50 10 Visitez notre site <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

### Assemblée Générale Ordinaire :

Notre assemblée générale s'est déroulée le 4 décembre 2022 avec succès.

Les 3 membres sortants du CA sont réélus.

*Nota : en 2024 l'ASA fêtera ses 50 ans d'existence, nous prévoyons une fête, le comité réfléchira à l'organisation.*

**Atelier Cire :** a eu lieu samedi 7 janvier, les adhérents ont pu réaliser leur feuille de cire gaufrée à partir de cire d'opercule.

Un nouvel atelier aura lieu samedi 28 janvier

Ci-dessous les principales phases du processus d'obtention des feuilles de cire gaufrées à partir de la cire d'opercules



*fonte 2 cuves sont mises à contribution*



*Rémi*

*Trempage 3 fois dans le bac rempli de cire*



*Egouttage Jean Pierre et Rémi*



*Eric, Séparation feuille de cire du support bois*



*Introduction de la feuille brute dans le lamineur  
Au fond Claude au calibre des feuilles.*



*Laminage et gaufrage feuille de cire.  
Résultatat poids d'une feuille entre 105 gr et 108 gr.  
Pas mal !.....*

**Atelier Candi :** celui-ci est planifié samedi 21 janvier 2023.

**Cours :** Les cours théoriques 2023 commenceront samedi 25 février et poursuivis en mars tous les samedi après-midi. Puis selon la météo les cours pratiques se dérouleront au printemps sur notre rucher de Poisy.

### **Vie des 3 ruchers :**

- Poisy : suivi assuré par Pierre et Lionel les ruches, ruchettes et mini plus se portent bien.
  - Le Mont : suivi assuré par Jean Pierre, Pierre et Lionel les colonies sont également bien portantes.
  - Les Iles : suivi par Pascal, les colonies sont nourries et en vie.
- Nourrissement obligatoire ....

À la suite de notre dernière AG de nouveaux adhérents se sont portés volontaires pour le suivi des ruchers.

### **Marché de Noël**

Nous avons eu l'opportunité d'obtenir un chalet sur Seynod. Notre participation sur 3 Week-End en décembre pendant lesquels nous avons proposé le miel de l'association.



## Traitement contre Varroa :

Traitement de toutes nos colonies par fumigation au moyen de notre sublimateur Oxalika et Apibioxal.

Masques, et gants sont obligatoires pour réaliser cette opération délicate.

Les adhérents volontaires désireux de traiter par ce moyen ont été formés à l'utilisation du matériel.



*Pascal en action*

## Elevage des reines :

La biométrie sera réalisée courant semaine 2. Après la sélection, les ruches souches et ruches à mâles seront transférées au Rucher du Mont et elles auront un suivi particulier.

Le calendrier d'élevage est déjà prêt, l'ouverture de la saison d'élevage commencera le 13 avril au Mont.

Le 6 mai ouverture des 2 sites de fécondation Montremont et Bellevaux.

Le 20 mai mise en place des nucléis et introduction des Cellules Royales.

Fermeture des 2 sites le 12 août.

Les équipes sont prêtes.

Nicolas Mari

ASA – Rucher Ecole de Poisy



## L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO [president@abeille-noire-clusienne.fr](mailto:president@abeille-noire-clusienne.fr)

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Au 14 janvier, date à laquelle je rédige cet article, nous avons déjà enregistré de nombreuses demandes d'inscription au rucher école alors que l'assemblée générale de l'Abeille noire clusienne ne s'est pas encore déroulée. C'est la preuve que l'attrait croissant pour l'apiculture depuis 5 ans ne faiblit pas.

Depuis 2020, le déroulement des séances du rucher école reste sensiblement le même. Cette année, il débutera le 10 mars par une séance de formation en salle pour les débutants au cours de laquelle sera traité : l'abeille et le fonctionnement de la colonie, le matériel pour débuter, la réglementation, les structures apicoles, le sanitaire.

A partir du 17 mars les séances pratiques se succéderont dans nos 2 ruchers sur inscription et suivant le programme "prévisionnel" car soumis à la météo et au développement des colonies.

les vendredis à partir de 14 h au rucher de Châtillon pour le groupe CHI.

les samedis à partir de 14 h au rucher de Châtillon pour le groupe CH2

les samedis à partir de 14 h au rucher de Thyez pour le groupe TH1

Le secrétaire  
Michel LAFFONT

# RUCHER ECOLE PASSY

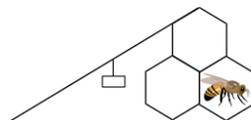
Gilles Durand

Rejoignez-nous sur Facebook! [Rucher école Passy](#)

## ABEILLE DU SALÈVE

Site internet : <https://www.abeille-du-saleve.org/>

Contact [secretaire@abeille-du-saleve.org](mailto:secretaire@abeille-du-saleve.org)



Nous avons clos la saison apicole 2022 en voyant s'abattre des hordes de frelons (*velutina* mais aussi *crabo*) sur nos ruches, en témoignent les nombreux signalements reçus et recensés sur la plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr). Un peu « désarmés » devant ce nouveau fléau, il sera primordial que les apiculteurs et apicultrices joignent leurs efforts en 2023 pour diminuer le nombre de nids de *vespa velutina*, en piégeant un maximum de fondatrices à la sortie de l'hiver.

On peut féliciter à nouveau notre syndicat et son président pour avoir obtenu le financement de pièges, et nous apporterons notre pierre à l'édifice en sollicitant le soutien de nos adhérents pour participer à cette campagne de piégeage.

Pour 2023, devant la facilité d'usage et d'organisation du format « téléconférence », nous pensons maintenir la majorité de nos réunions mensuelles sous cette forme ; de plus, l'utilisation de la salle de cinéma de la MJC de Reignier impose désormais un état des lieux la veille de la réunion et un autre le lendemain, ce qui alourdit sensiblement le fait de l'utiliser. Nous souhaitons tout de même maintenir une convivialité et un contact humain et pour cela prévoyons qu'environ tous les 2-3 mois au minimum une rencontre (réunion, atelier ou pique-nique par exemple) soit organisée en présentiel. Cette année, nous l'avons débutée avec notre Assemblée Générale le 19 janvier comme première rencontre. À l'heure où s'écrivent ces

quelques lignes, nous ne pouvons préciser si les deux personnes qui se sont proposées pour rejoindre le Conseil d'administration ont été élues. D'autres bonnes volontés sont toujours recherchées pour apporter leur aide au fonctionnement de l'association et leurs idées pour la faire grandir et avancer.

L'activité de notre association se poursuivra par le démarrage de la formation des nouveaux élèves de la promotion 2023, qui pourront suivre leurs trois premiers cours théoriques le mercredi 25 janvier, et les jeudi 23 février et 30 mars 2023, avec certitude sur le logiciel Mumble pour le premier. Ils seront animés par monsieur Pierre TOMAS-BOUIL qui distille chaque année avec passion son savoir et qui en est chaleureusement remercié. Les élèves entameront ensuite la partie pratique à l'occasion d'Apitroc, notre traditionnelle foire au matériel apicole d'occasion, qui se tiendra le samedi 25 mars de 8 heures à midi sur le parking de l'église de Reignier ; tous les apiculteurs et apicultrices sont évidemment les bienvenus, un verre de l'amitié sera d'ailleurs proposé aux visiteurs.

Comme projet d'ici la prochaine saison 2024, nous espérons pouvoir proposer au travers d'une refonte de notre site internet une adhésion sous forme numérique avec paiement en ligne ; les personnes qui n'ont pas accès à internet pourront bien sûr toujours adhérer sous la forme actuelle.

En souhaitant une bonne saison apicole à tous !

Le Président.  
Alexis Assens

# RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Les animations hivernales se déroulent comme l'année précédente en visio-conférence, et comme la situation sanitaire a évolué, des cours en présentiel ont également été dispensés dans la salle prêtée par la mairie. La participation des nouveaux adhérents ainsi que plusieurs anciens s'est déroulée en harmonie avec des formateurs très investis dans leur enseignement.

Un grand nombre d'adhérents s'est retrouvé sur place à la cabane pour un cours théorique donné par Gilles Fournier sur toutes les méthodes de traitement hivernal.

Ce cours devait être suivi par un cours pratique mais la température extérieure n'étant pas favorable les animateurs ont décidé de reporter le traitement.

Le traitement hivernal du rucher a eu lieu lorsque la température était plus favorable. Une grande partie des colonies du rucher école ont été traitées par sublimation par Jean-Luc Rodriguez, Christian Grillet et Pascal Vuattoux ce qui a permis d'éviter l'ouverture des ruches.

Les adhérents responsables de l'entretien du rucher ont planté de nombreuses plantes mellifères et autres gentiment données par Thierry pour l'embellissement du site.

Un cours pratique sur le matériel ainsi que son utilisation est prévu à la cabane du rucher école le 18 mars 2023.

Le bureau a réservé la grande salle communale de Marin le 24 mars 2023 pour une conférence animée par Adeline Alexandre Dr vétérinaire sur le varroa.

Cette conférence sera ouverte à tous les apiculteurs du secteur.

Le bureau prépare activement la réunion annuelle du syndicat d'apiculture de Haute Savoie qui aura lieu à l'espace Tully de Thonon-les-bains le dimanche 12 mars 2023. Cette assemblée générale sera suivie d'un repas.

Nous espérons un grand nombre de visiteurs et souhaitons que cette réunion se déroule dans la convivialité.

Le rucher école continue de s'organiser pour lutter en prévention contre le frelon asiatique.

Une animation spéciale est dispensée depuis quelques années et Christian Grillet a confié des pièges afin de sectoriser la surveillance. Nous insistons sur l'importance de la déclaration sur le site dédié.

La prochaine saison verra la création d'un cours d'élevage de reines animé par Geoffroy Deville qui a démarré cet hiver par plusieurs cours théoriques en visio-conférence. Ce cours sera sûrement pour quelques apiculteurs confirmés l'occasion de parfaire leurs connaissances.

Le rucher école a fait l'acquisition de matériels pour l'extraction et la maturation du miel ainsi que quelques outils à la suite du décès d'un de ses adhérents. Cela devrait faciliter les cours de fin de saison et évitera aux formateurs d'amener leur matériel.

Nous avons également fait l'achat d'une tondeuse plus adaptée au site du rucher école qui devrait aider dans l'entretien du site.

*Le président  
Serge SANTI*



## PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Le Conseil départemental de Haute Savoie finance l'achat de 5000 pièges sélectifs pour piéger les fondatrices et améliorer l'efficacité de la lutte mise en place dans le département.

Le Syndicat d'apiculture est chargé de réaliser le piégeage dans les zones contaminées. Une convention entre le Conseil départemental et le Syndicat d'apiculture établit les droits et obligations des 2 contractants.

Le syndicat doit fournir :

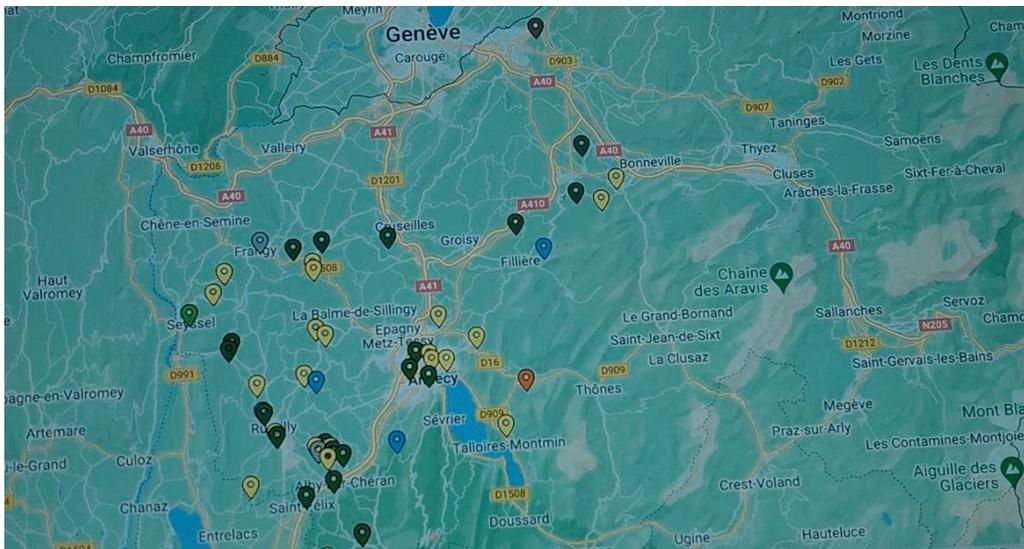
- les périodes de piégeage,
- la liste et le nombre de pièges installés dans chaque commune concernée,
- mensuellement, les relevés hebdomadaires de piégeage (nombre de frelons asiatiques et le nombre d'insectes indésirables piégés).
- une synthèse en fin d'année sur l'efficacité du piégeage

Pour établir cette campagne le syndicat va s'appuyer sur les résultats de la campagne de signalisation 2022 réalisée par la section apicole du GDS des Savoie et le logiciel questionnaire développé par le syndicat pour réaliser l'enquête sur le nourrissage de printemps en 2021.

Concrètement que va-t-il se passer ?

- Tous les adhérents qui souhaitent participer au piégeage devront s'inscrire via le questionnaire inter-actif en indiquant pour chaque piège le code postal, la ville et l'adresse où il va être installé. Les pièges installés dans l'espace public devront être posés avec une signalétique dédiée.
- Tous les adhérents retenus pour la campagne devront récupérer les pièges à un lieu et une date fixés.
- Toutes les semaines les résultats de piégeage (CP, ville, nombre FA et insectes indésirables) seront transmis via le questionnaire inter-actif. De plus tous les frelons asiatiques piégés devront être inscrits sur le site [www.ferlonsasiatiques.fr](http://www.ferlonsasiatiques.fr).

Vous recevrez par mailing toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement de l'opération. Le GDSA, les ruchers-écoles et la miellerie collective des Bauges relaieront les informations sur le terrain.



## Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2023.**  
**Essaims** sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.  
S'adresser à M. Pierre PLANTAZ  
204, avenue de Léchères 74460 Marnaz  
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends jeunes reines d'abeille noire** en ponte et marquées.  
Expédiées ou enlevées.  
Livrées en cage d'introduction.  
**Gelée Royale fraîche**, production sur commande.  
S'adresser à M. J-P DELAUNAY  
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends 2 ruchettes d'observation**, corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse.  
S'adresser à Bruno CARTEL  
Tél. : 04 50 78 00 35/repas  
mail : [brunocartel@orange.fr](mailto:brunocartel@orange.fr)
- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.  
Disponibles à partir de mi-avril.  
**Vends reines marquées et fécondées** à parti de mi-mai  
S'adresser à M. Didier MOUCHET  
18, Chemin de Matti  
74100 Vétraz-Monthoux.  
Tél. : 04 50 87 24 61  
Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)  
E-mail : [didier-mouchet@orange.fr](mailto:didier-mouchet@orange.fr)

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.  
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)



## Concours des miels des Savoie 2022 : "un outil de progrès et de communication".

Le concours des miels 2022 s'est déroulé dans le cadre du salon Mieux vivre à La Roche sur Foron. 240 échantillons, tous contrôlés par le laboratoire d'analyse du CETAM de Lorraine, ont été dégustés par 74 jurés savoyards et haut savoyards formés à la dégustation des miels.

Le concours était présidé par Frank Aletru, Président du Syndicat National d'Apiculture et de l'Association Européenne des Apiculteurs Professionnels et en présence de Martial Saddier, Président du Conseil départemental de Haute-Savoie, C. Petex-Levet, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription, JP. Charpin, Président du Rucher des Allobroges, C. Coudurier, CCPR, P. Vachoux, Président de la foire

C'était un grand concours, beaucoup de sérieux pour son organisation et pour le jugement des jurés. C'était également une belle journée conviviale pour toutes les personnes présentes ainsi qu'un bel événement de communication pour la qualité des miels présentés. BRAVO à tous les participants et particulièrement aux deux apiculteurs qui se sont vu décerner le prix d'excellence : Serge LEBIGRE et Pierre PLANTAZ.

Pour participer au concours des miels 2023 voir pages 36 et 37

*Didier Mouchet*



*Echantillons*



*Tables des jurés : dégustation et cotation*



*Vérification des feuilles récapitulatives de chaque jury.*



*J. P. Charpin, président rucher Allobroges - F. Aletru, président SNA - P. Tomas Bouil, président Syndapi 74  
M. Saddier, président CD 74 - R. Descarroux, organisateur - C. Petex-Levet, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription  
C. Coudurier, CCPR - P. Vachoux, président de la foire.*



## Palmarès Département de la Haute-Savoie

<b>Plaine clair</b>
<b>Médaille d'or</b>
BARDEL Sébastien

<b>Plaine foncé</b>		
<b>Médaille d'or</b>	<b>Médaille d'argent</b>	<b>Médaille de bronze</b>
CROLA Gilbert DE LACROIX Louis DEVILLE Geoffroy FERREIRA Claudine	ANTHOINE Théo BUFFY Romain FAVRE André LAVOREL Jean-Claude MOUCHET Didier Rucher école du Chablais	Rucher école du Chablais

<b>Montagneclair</b>		
<b>Médaille d'or</b>	<b>Médaille d'argent</b>	<b>Médaille de bronze</b>
DURAND Gilles	DELEVAUX Pierre	PHILIPPE Cédric

<b>Montagne foncé</b>		
<b>Médaille d'or</b>	<b>Médaille d'argent</b>	<b>Médaille de bronze</b>
GRILLET Christian FOURNIER Gilles MEYNET MEUNIER Clément ROGAZY Roger	AVETTAND-FENOEL Roland BAZ Eric BREDANNAZ Laurent DELETRAZ Jean-Charles DE LACROIX Louis RODRIGUEZ Jean-Luc	LEHMANN Jacques PASSERAT Henry

<b>Haute-montagne clair</b>
<b>Médaille d'argent</b>
HOUCARD Adrien

<b>Haute-montagne foncé</b>		
<b>Médaille d'or</b>	<b>Médaille d'argent</b>	<b>Médaille de bronze</b>
CATHAND Michel	ENGILBERGE Claude MEYNET MEUNIER Clément	BAZ Eric NEGRELLO Daniel



## Concours des miels

### Prix d'excellence

Le prix d'excellence est une distinction qui permet de mettre en évidence une qualité régulière d'un producteur.

Il est décerné aux apiculteurs qui ont obtenu 3 médailles dont 2 en or pendant 3 années consécutives

### Lauréats Haute Savoie

Serge **LEBIGRE**

Pierre **PLANTAZ**



*B. Cartel, P. Tomas Bouil, P. Plantaz, C. Dorange et leurs épouses*



# Concours des miels des Savoie 2023

Les participants doivent être adhérents au syndicat d'apiculture de Haute -Savoie.

Envoyer par échantillon un pot de 500g ou éventuellement deux pots de 250 g dûment identifiés. **Si vous régler en ligne sur le site indiquer le numéro de commande sur chaque pot.**

- Participation au concours : 27 €
- Analyse pollinique (facultative) : 29 €

Le laboratoire de contrôle nous offre ces tarifs préférentiels étant donné le nombre d'échantillons analysés pour notre concours.

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si l'option est choisie.

**Le présent bulletin (ou copie) dûment complété et les échantillons sont à envoyer à l'adresse indiquée sur le bon en page suivante.**

Un coffre est à votre disposition à l'adresse mentionnée sur le bon d'inscription pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au 15 septembre 2023.  
Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.**

### Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est : Monsieur Didier MOUCHET (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [concoursdesmiel@syndapi74.fr](mailto:concoursdesmiel@syndapi74.fr)

Le concours 2023 se déroulera en Savoie. La date sera indiquée sur le site du syndicat.



# Concours des miels

Commande à renvoyer à : Monsieur Didier MOUCHET 18 chemin de Matti 74100 Vétraz-Monthoux concoursdesmiel@syndapi74.fr Contact : 06.74 55 88 90 (de préférence par SMS)	<b>Concours des miels          des Savoie          Inscription 2023</b> (A remplir très lisiblement en lettres capitales)
--	---

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

N°API : \_\_\_\_\_

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie :  Oui  Non

Option Analyse qualitative pollinique :  Oui  Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieure à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieure à 1200 m

Commune de récolte : \_\_\_\_\_

Altitude de récolte : \_\_\_\_\_

## Règlement

Montant :  27 €  56€ (si l'option analyse pollinique est choisie)

Par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

En ligne sur le site Syndapi74 (**indiquer le N° de Cde sur les pots**)

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature:



Page détachable

Bon d'inscription au  
concours des miels 2023  
au recto

# LE MOT DE LA PRESIDENTE

13 janvier 2023

A l'heure où je rédige cette tribune la nouvelle année ne fait que commencer et déjà nous devons organiser les actions planifiées pour 2023.

Afin de clarifier auprès des adhérents les missions de chacune des organisations apicoles du département, relevant soit du **sanitaire** apicole (GDSA74) soit des actions **syndicales (Syndapi74)** et dans la continuité des réformes engagées au printemps 2022 par la nouvelle version des Statuts du Syndicat (TU n°133 page 15) le GDSA va devoir organiser sa propre Assemblée Générale, constituer son propre Conseil d'Administration, mais avant tout rafraîchir ses propres statuts datant de 1969.

Pour cette raison et indépendamment de l'AG du Syndicat qui se déroulera le 12 mars 2023 à Thonon, **l'Assemblée Générale du GDSA se tiendra fin 2023**, le lieu et la date ainsi que les documents vous seront communiqués en temps et en heure. L'AG devra élire parmi ses membres ceux qu'elle désigne pour mettre en œuvre ses missions. Une nouvelle version des statuts du GDSA sera soumise au vote des adhérents lors d'une Assemblée Générale extraordinaire qui précèdera l'Assemblée Générale de fin 2023.

Historiquement, si le mode de fonctionnement des deux associations apicoles sanitaire et syndicale du département, mis en place il y a plus de 50 ans, répondait aux exigences de l'époque, ceci n'est plus le cas maintenant. Le sanitaire apicole, qui était alors une activité annexe du syndicat est depuis devenu une activité à part entière qui nécessite le bon fonctionnement d'une structure forte et dédiée.

Plusieurs raisons majeures d'ordre réglementaire ont motivé l'évolution du mode de fonctionnement de nos structures sanitaire et syndicale départementales. Le cadre réglementaire strict de la gestion de la pharmacie vétérinaire pour les médicaments de lutte contre le varroa et tout ce qui est afférent au fonctionnement du PSE d'une part et aussi la mise en application le 21 avril 2021 de la loi Santé Animale dans laquelle la Loque Américaine n'est plus gérée par l'Etat (DDPP) d'autre part, nous obligent à prendre en compte ce changement dans le fonctionnement du GDSA et penser aux contraintes de gestion tant humaine que financière liées à la prise en charge de ces foyers.

Vous aurez compris que le développement et l'importance des activités et missions spécifiques de chacune des structures apicoles du département nous ont poussé à formaliser un état de fait. Les activités du Syndicat et les missions du GDSA resteront évidemment complémentaires, des abeilles en bonne santé étant le gage de belles récoltes quand la météo s'y prête.

Ces modifications structurelles ne changent rien à l'adhésion au GDSA. Pour adhérer au GDSA vous continuez à le faire sur le site [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) Pour ceux d'entre vous qui n'adhèrent qu'au GDSA, merci d'utiliser le Bulletin d'adhésion téléchargeable sur [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr) ou au moment de commander les traitements de lutte contre varroa sur le Bon de Commande Médicament de l'année en cours.

**Pour intégrer les changements réglementaires de la filière ainsi que ceux liés au changement climatique, des décisions importantes devront être prises. Elles**

**incombent aux apiculteurs grâce à leurs représentants au sein du Conseil d'Administration du GDSA. C'est l'avenir de l'apiculture en Haute-Savoie qui est en train de se dessiner, je vous engage vivement à en être les acteurs !**

**Le GDSA a besoin de constituer l'équipe de son Conseil d'Administration et fait appel à candidature.**

**Vous souhaitez contribuer au développement des actions sanitaires et consacrer un peu de votre temps à la santé de nos chères abeilles ?**

**Manifestez-vous auprès de France Gave, la Présidente, ou de Gilles Fournier le Vice-Président.**

**Toutes les compétences sont les bienvenues et plus particulièrement en terme de secrétariat, de trésorerie et de communication ; rejoindre le Conseil d'Administration du GDSA est une excellente occasion de contribuer aux projets et aux actions menés par le GDSA et de participer concrètement à la préservation des abeilles dans un monde en plein changement.**

**Ne soyez pas timide, contactez-nous !**

*La Présidente du GDSA74*

*France Gave*

## **De la lutte contre le frelon asiatique et de son organisation ad hoc.**

L'installation du frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* en Haute-Savoie est, a contrario d'autres départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, assez récente puisque les premiers spécimens observés l'ont été en 2017. Alors qu'en 2004 cette Espèce Exotique Envahissante (EEE) faisait son apparition sur le territoire national de manière tout à fait accidentelle en région Aquitaine, notre territoire en était exempt. Très rapidement ce dernier a colonisé les départements limitrophes à celui par lequel il est arrivé pour finir par occuper la totalité de l'hexagone.

### Quels sont les dispositifs légaux qui encadrent la gestion de cette EEE ?

L'état du droit ayant trait au frelon asiatique est résumé dans une note de synthèse émanant des ministères de la Transition écologique et solidaire et de celui de l'Agriculture et de l'alimentation en date du 20 mars 2018 exposant les cadres réglementaires y afférent.

C'est donc au ministère de l'Agriculture que revient la prérogative réglementaire concernant les dangers sanitaires pour les espèces animales conformément aux dispositions de l'article D.201-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). Ce fut chose faite par le classement du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 publié au journal officiel de la République française (JORF) n°0302 du 28 décembre 2012. En référence à cet arrêté, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture diffusait le 10 mai 2013 une note de service (DGAL/SDSPA/N2013-8082) définissant les différentes mesures à mettre en œuvre afin de réduire l'impact du frelon asiatique sur les abeilles domestiques.

Cette note définit les rôles des partenaires et services de l'Etat dans la mise en œuvre des mesures de surveillance, de réduction de prédation dans les ruchers, de réduction du nombre de nids.

En Région, c'est l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) qui porte le programme de surveillance, de prévention et de lutte. La note de la DGAL précitée, dispose que dans les départements colonisés, l'OVS coordonne et anime le programme collectif de lutte volontaire. En outre il est précisé au Point 3/A/d de la présente note que les acteurs de terrain sont définis par l'OVS notamment pour la mise en œuvre de la destruction des nids et du piégeage.

Dans notre département, l'OVS est le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie et plus précisément sa Section Apicole (SA) dont j'ai l'honneur d'assurer la Présidence.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie (GDSA74), que beaucoup d'entre vous connaissent pour y acheter des médicaments au tarif groupement, est adhérent à la Section Apicole du GDS au même titre que le GDSA73.

Dans ce cadre, en Haute-Savoie comme dans les 12 départements de la région Auvergne Rhône-Alpes cette lutte est portée par les organisations sanitaires apicoles qui s'appuient sur les outils fournis par la structure régionale la FRGDS Aura (OVS) et en particulier sur sa plateforme de signalement : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr). Cette plateforme permet le signalement des nids et des insectes observés, signalement qui permettra d'organiser la destruction des nids et sa prise en charge financière d'une part, la définition des zones de piégeage d'autre part. Mais cet outil ne serait rien sans le travail des Hommes !

En Haute-Savoie, pour animer ce plan de lutte, la Section Apicole du GDS des Savoie travaille avec un réseau de 8 animateurs et 33 référents frelon. Ce sont des acteurs de terrain indispensables pour assurer la coordination de la lutte car ils centralisent les informations en confirmant ou non, les différents types de signalements.

Le bilan 2022 fait état de 47 nids de frelons asiatiques détruits (soit 5 fois plus qu'en 2021) et de 139 signalements confirmés de la présence de l'insecte.

**La Section Apicole félicite les moyens mis en œuvre par le Conseil département à l'initiative du Syndapi74 pour le financement important de dispositifs de piégeage afin de rendre la lutte encore plus efficace tout en restant sélective.**

Avec davantage de moyens, la mobilisation des apiculteurs de Haute-Savoie dans la mise en œuvre des plans de piégeages de printemps et d'automne permettra de réduire la progression de l'installation du frelon asiatique sur nos territoires tout en s'assurant d'un impact limité sur la biodiversité.

**Dans cet objectif, un protocole de piégeage décrivant les zones, les périodes, les appâts, le suivi sera communiqué. En effet, sans une surveillance assidue, le piégeage peut s'avérer contre-productif voire néfaste au développement des espèces non ciblées.**

**Seule l'action collective, coordonnée et suivie pourra produire des effets positifs. Soyons convaincus d'arriver ensemble au résultat attendu !**

Dans l'attente, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à nos navettes une excellente année 2023.

*Guillaume HAASE*

*Président Section Apicole GDS des Savoie*

*Trésorier GDSA 74*

## **Le GDSA74 vous répond.**

Il vous arrive de nous écrire ou de nous interpeller sur certains sujets et c'est légitime. A la suite d'un mailing du GDSA74 concernant le niveau d'infestation par varroa cet automne et l'urgence de prévoir un traitement hivernal un adhérent nous a questionné sur la politique sanitaire du GDSA74. Son questionnement porte sur des points très intéressants, souvent évoqués lors de discussions informelles. Il nous a paru important de partager nos échanges avec, bien sûr, l'accord de l'apiculteur que nous remercions.

## **Questions de l'apiculteur :**

« Bonjour,

*Je ne pense pas que la lutte contre le varroa se résume à la chimie !!! La sélection sera forcément la clef du problème, et là bien sûr le travail devra être collectif...*

*Pourquoi autoriser l'importation de reines de n'importe où ???*

*De plus, en comptant les varroas depuis 18 mois chaque semaine sur 4 ruches, je peux constater que le varroa n'est pas le seul responsable d'une mortalité très au-dessus de la moyenne "normale" (sélection ? chimie des cultures ? ondes électromagnétiques ? Que sais-je encore).*

*La chimie nous fait perdre une grande partie de la diversité animale et végétale, faut-il nous aussi continuer ce cycle infernal et sans issue ?*

*Un très grand nombre d'apiculteurs amateurs sont prêts à prendre d'autres voies, sachant bien que l'on ne peut plus ne rien faire.*

*Merci de votre avis, bien cordialement.*

A. B. »

## **Réponse du GDSA74 :**

Monsieur.

Je vous remercie de votre regard critique et je vais vous répondre sur les différentes problématiques que vous évoquez dans votre message.

Vous nous avez envoyé celui-ci en retour du courriel que le GDSA a adressé à tous ses adhérents pour attirer leur attention sur les difficultés que subissent certains apiculteurs dans la lutte contre varroa et les appeler à la vigilance sur leur rucher.

En effet, ces apiculteurs ayant utilisé les traitements à base d'acaricides de synthèse ont effectué des comptages révélant des chutes anormalement élevées de varroas en fin de traitement.

Cette alerte n'est pas synonyme d'encouragement par le GDSA74 à l'utilisation de ces produits. Ce sont les plus demandés et utilisés car ils sont faciles à mettre en place, relativement efficaces et à la portée de tous.

Cependant, l'équipe du GDSA74 a bien conscience que leur action est limitée, qu'ils font partie d'un ensemble de mesures de lutte et qu'ils ne sont pas exempts d'effets indésirables.

C'est pourquoi, nous recherchons d'autres voies de traitement, moins « chimiques » mais tout aussi efficaces pour protéger les colonies de nos adhérents.

Vous retrouverez dans la tribune de la présidente du GDSA du Trait d'Union n°134 des actions qui vont dans ce sens. Une vidéo de sa présentation sur le traitement par hyperthermie à la journée technique organisée par la FNOSAD est en ligne sur le site internet <https://fnosad.com>.

Des TSA, expérimentent dans leurs ruchers cette technique mais aussi celle de l'encagement de reine suivi d'un traitement à l'acide oxalique afin de bien maîtriser les gestes, d'appréhender les difficultés et d'accompagner les apiculteurs qui souhaiteraient se lancer dans ces types de traitements.

Il faut aussi vérifier sur plusieurs saisons la validité des protocoles suivis et les comparer aux traitements plus classiques pour ne pas proposer des alternatives vouées à l'échec.

Ces traitements s'inscrivent dans un suivi sanitaire qui se déroule sur TOUTE la saison apicole. Comptages réguliers, mesures biotechniques et traitements estival et hivernal sont indissociables pour la réussite de cette lutte.

Celle-ci doit s'inscrire dans un cadre réglementaire. Le GDSA74 dispose d'un agrément préfectoral l'autorisant à vendre des produits disposant d'une AMM (autorisation de mise sur le marché) à ses adhérents pour lutter contre varroa.

Il ne peut pas y déroger sans se mettre hors-la-loi.

Les attentes des apiculteurs ne sont pas uniformes. Chacun d'entre eux a une approche personnelle vis-à-vis de l'abeille. Cette approche varie en fonction de sa "proximité" avec cet insecte et David HEAF dans son livre "Une ruche respectueuse des abeilles : la ruche Warré" définit 4 catégories d'apiculteurs : le dominateur, l'intendant, le partenaire et le participant. Chacune de ces catégories présente un ensemble de comportements bien différents.

L'équipe du GDSA se doit donc de répondre à toutes ces attentes dans l'intérêt des colonies sans se préoccuper de ces différentes ""chapelles" ; nous pourrions définir les personnes qui la composent comme des "apiculteurs laïcs apicoles" !

Vous évoquez la sélection de colonies d'abeilles résistantes à varroa. C'est évidemment la solution que nous attendons tous. Plusieurs projets internationaux comme BeeStrong ou EurBest par exemple sont menés conjointement par des organismes officiels des différents pays européens (Allemagne, Suède, Pologne, France...) ou des associations (Arista Bee Research...). Ces recherches se heurtent à bien des obstacles.

Quel protocole pour évaluer la résistance des colonies ? Comment fixer ce caractère de résistance sans développer la consanguinité ? Va-t-on perdre des caractères génétiques qui peuvent s'avérer très utiles face à des dangers encore inconnus ?

La très grande variabilité des adaptations développées par l'abeille dans les différents pays européens montre de fortes interactions entre les facteurs génétiques et environnementaux sur le potentiel de résistance aux varroas. Une lignée résistante en Suède ne l'est plus en France ou en Allemagne.

Cette voie de recherche est donc extrêmement complexe et tous les paramètres intervenant dans le développement d'une résistance ne sont pas encore connus. En revanche, on sait que l'abeille utilise son environnement pour y parvenir.

Il faut donc travailler avec l'abeille locale et le GDSA74 vous rejoint complètement sur le fait que les importations de reines venues du bout du monde devraient être limitées voire interdites mais cela relève des règles du commerce international. Non seulement, ces importations limitent l'évolution vers des abeilles plus résistantes et adaptées mais elles augmentent la circulation de différents pathogènes encore inconnus. Je vous renvoie, pour illustrer mon propos, vers l'article du Trait d'Union n° 134 concernant *Noséma ceranae* dont nous ne connaissons pas grand-chose et qui est bien présent dans nos colonies.

C'est donc à chaque apicultrice et chaque apiculteur de développer son propre élevage ou de se fournir auprès d'éleveurs locaux.

Le GDSA74 est partenaire du rucher technique initié par le Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie dont l'objectif est de développer des souches d'abeilles endémiques et de favoriser leur diffusion dans les ruchers du département. A sa mise en place, le GDSA a versé la somme de 2 000 €.

Actuellement, une subvention de 500 € a été votée en conseil d'administration, les médicaments de traitements sont offerts et c'est un TSA qui s'implique complètement dans les soins et la lutte contre varroa pour préserver les colonies.

La mortalité des colonies d'abeilles est évidemment due à une conjonction de multiples facteurs. L'Homme a bouleversé et appauvri son environnement. Bien sûr, varroa n'est pas l'unique responsable mais il est, actuellement, un énorme facteur de stress et véhicule ou modifie des virus que les colonies, soumises au défi du dérèglement climatique, n'arrivent pas à gérer.

On ne peut pas nier que les activités humaines et les méthodes d'apiculture intensive, mettent en danger notre abeille mellifère.

Il faut donc utiliser des méthodes de lutte réglementaires contre varroa les plus efficaces possible qu'elles soient chimiques, zootechniques ou avec des produits avec AMM à base d'acides

organiques pour libérer au maximum nos abeilles de ce parasite, leur permettre de s'adapter aux modifications du climat et aux évolutions des pathogènes à venir.

Laisser des colonies au fond du jardin et attendre qu'elles développent une résistance à varroa est illusoire. Ça ne fonctionne pas. Laissons ces recherches aux personnes compétentes, capables de mettre au point des protocoles sérieux et d'appréhender toutes les facettes de cette problématique.

Pourquoi condamner des colonies à une mort certaine dans des conditions de souffrance qui relèvent de la maltraitance animale ? La notion de bien-être animal a été abordée lors d'une conférence présentée par le Dr vétérinaire Christophe ROY le 9 janvier 2022.

Jamais, l'abeille mellifère n'a été confrontée à de tels enjeux en un temps aussi court. Tous ont pour origine l'être humain. Beaucoup de personnes se lancent dans l'apiculture de loisir avec pour seule formation la chaîne YouTube ou les réseaux sociaux. C'est de la folie et cela ajoute des difficultés supplémentaires pour maintenir un cheptel apicole résilient.

Les apiculteurs doivent s'unir avec intelligence. C'est pourquoi, le GDSA74 invite toutes ces personnes à le rejoindre pour relever, dès à présent, ces défis considérables.

Si vos remarques, Monsieur, sont légitimes et partagées par beaucoup, les réponses sont très complexes. Au GDSA74, nous nous employons à aider les apiculteurs à soigner leurs colonies tout en respectant au mieux le bien-être des abeilles. Nous sommes ouverts à des pratiques de traitement nouvelles mais sérieuses tout en respectant le cadre réglementaire. C'est loin d'être simple.

Croyez bien que nous avons parfaitement conscience des limites de la lutte contre varroa avec des acaricides de synthèse. Actuellement, il faut bien le reconnaître, ce type de traitement est le plus accessible pour la majorité des apiculteurs. Les autres voies sont plus exigeantes, demandant un savoir-faire plus technique et sont chronophages.

Une autre piste à explorer et à développer est en gestation au GDSA74. Il s'agit de renforcer, par l'alimentation, les défenses immunitaires et augmenter la tolérance des colonies d'abeilles face aux effets néfastes induits par varroa. C'est un point qui n'est pas assez exploré. C'est pourquoi, le GDSA74 souhaite engager des actions d'information, de formation et de reconstitution des haies en partenariat avec différents acteurs (Syndapi74, agriculteurs, particuliers, associations liées à l'environnement...). En parallèle, l'utilisation de tisanes de plantes pour favoriser cette résilience est un domaine encore inconnu.

Il ne faut pas oublier les recherches, particulièrement intéressantes, menées par différents scientifiques portant sur l'habitat, le volume des colonies, le terreau de cavité, le biotope...celles-ci se conduisent en faisant totalement abstraction de la production de miel et s'inscrivent dans un temps assez long.

Voici donc la ligne que suit le GDSA74. Bien que soutenus et conseillés par nos deux vétérinaires apicoles, les docteurs Florentine GIRAUD et Ludovic CHENEVAL, nous sommes limités par nos compétences, nos connaissances et nos moyens. Nous ne sommes pas des chercheurs ni des scientifiques. Néanmoins, nous restons ouverts à d'autres approches tout en restant très prudents dans leurs conclusions. Il ne faut pas oublier, non plus, que le miel est un produit de consommation et que les connaissances sur la colonie d'abeilles sont encore très incomplètes. En espérant avoir répondu, au mieux à vos interrogations, je vous présente, Monsieur, mes cordiales salutations.

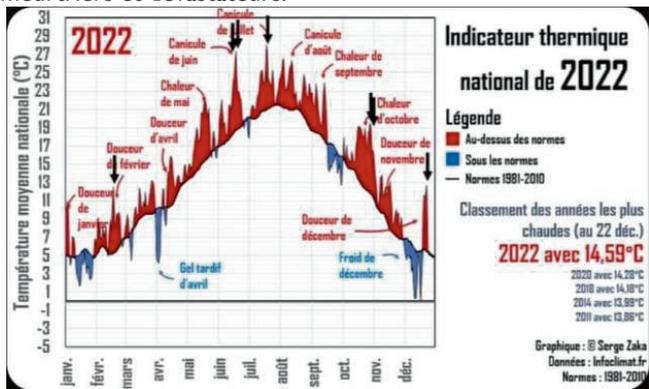
*Pour le bureau*

*Gilles FOURNIER*

*Vice-président Du GDSA74*

# Abeilles mellifères et bouleversement climatique.

Les évènements climatiques de ces dernières années font entrer l'apiculture dans une nouvelle ère : celle de l'adaptation et de la résilience. Ce qui semblait, il y a quelques années encore, indéfinissable voire improbable pour certains s'est matérialisé de façon brutale ces deux dernières années. A la pluie et au froid de la saison 2021 qui a vu des colonies mourir de faim en plein mois de mai a succédé une année caniculaire et sèche emportant des ruchers entiers dans des incendies meurtriers et dévastateurs.



Source : infoclimat.fr



crédit photo : Vincent Monod

L'apiculture d'antan avec ses floraisons abondantes et diversifiées n'est plus. Il faut se faire une raison. D'immenses défis sont à relever pour nos abeilles mellifères et l'apiculteur doit être l'artisan de leur résilience et non le frein ni le verrou qui empêcheraient cette nécessaire évolution.

## Quelle est la situation ?

Les cycles végétatifs sont bouleversés. Les périodes de dormance nécessaires à nos espèces végétales pour accomplir leur cycle de reproduction ne sont plus respectées. Après un démarrage précoce des floraisons, les gelées tardives affectent les ressources mellifères et pollinifères du printemps.

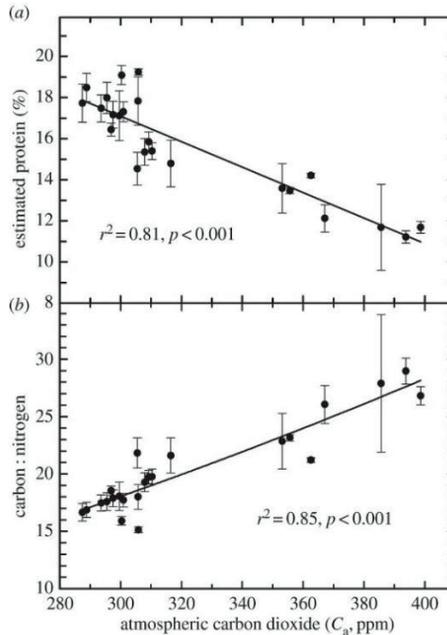
Les floraisons printanières s'enchaînent trop rapidement voire se chevauchent bousculant le parcours technique élaboré par l'apiculteur soumis à un rythme de travail épuisant.



Montage : Gilles Fournier

Puis, une fois ces floraisons passées, d'autres difficultés apparaissent. Les plantes soumises à de fortes chaleurs ou à un excès d'humidité sortent de leur zone de confort et ne produisent plus les ressources alimentaires nécessaires au bon développement des colonies et à la santé des abeilles. Nectars lavés ou trop visqueux, diversité et qualité des pollens en baisse pénalisant

la constitution des corps gras des abeilles d'hiver, miellats ou miellées ?? aléatoires deviennent des situations courantes.



Qualité protéique des pollens et taux de CO<sub>2</sub>. Ziska et al

En fin de période estivale, les abeilles visitent de nouvelles fleurs, favorisant parfois des plantes invasives qui compensent par leur production l'absence de nectar ou de pollen des plantes locales.

A cela s'ajoute l'arrivée de nouveaux pathogènes que nous connaissons peu tels que *Noséma ceranae* (cf TU automne 2022).

L'introduction et/ou la menace de nouveaux ravageurs : frelon asiatique, oriental, *Aethina tumida* ou *Tropilaelaps clareae* ébranlent l'équilibre de toute la filière apicole et poussent, malheureusement, au découragement certains apiculteurs parmi nous.

Ce bouleversement climatique d'une telle ampleur sur une période aussi courte, est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. L'apiculture doit évoluer et être réactive. Ce n'est qu'en s'inspirant des adaptations mises en place par les apiculteurs travaillant en zone aride, en écoutant leur expérience et en observant les modifications physiologiques de leurs abeilles que nous pourrons "amortir" le choc provoqué par ce changement.



Montage : Rucher Le Riaterre

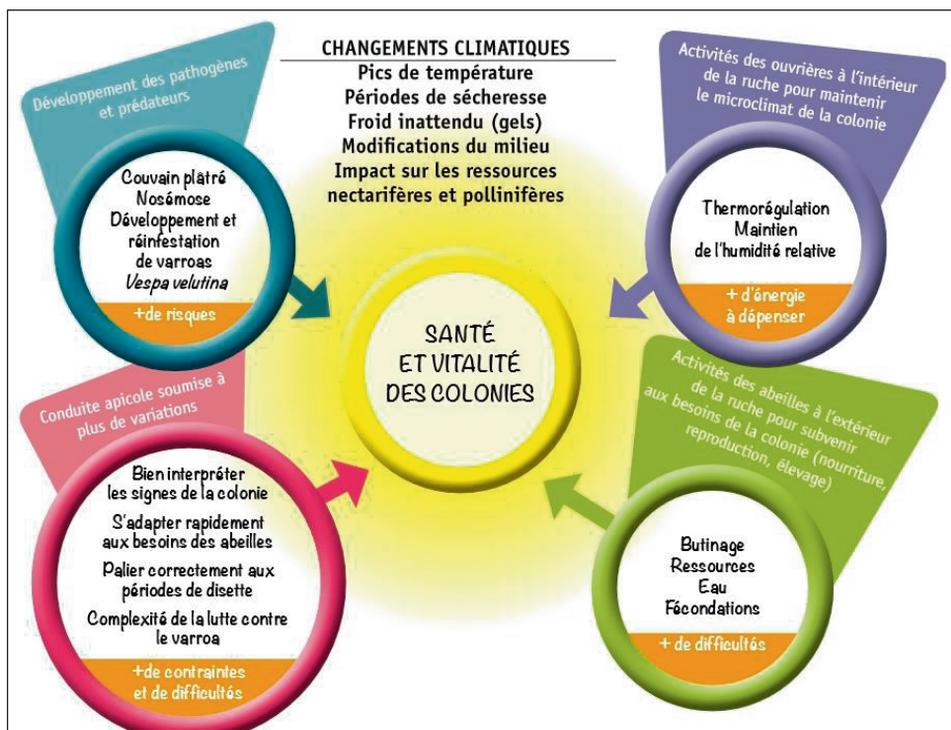
Une réflexion doit se porter, sans aucun doute, sur de nouvelles orientations de la sélection car certains critères consensuels, datant d'il y a quelques dizaines d'années ne sont peut-être plus pertinents aujourd'hui.

Faut-il, par exemple, continuer de travailler avec des colonies à très grosse population d'abeilles et fortement consommatrices ou au contraire privilégier des colonies un peu moins peuplées dont les abeilles auraient une longévité plus importante et ayant une gestion des provisions plus rationnelle pendant les périodes de sécheresse ?

Peut-on continuer d'importer des reines issues d'élevages de pays tiers ou au contraire privilégier les élevages locaux, limitant ainsi les risques d'introduction de nouveaux pathogènes ou ravageurs et favorisant l'adaptation de nos abeilles par le phénomène d'épigénétique ?

L'apiculteur devra être très attentif à ses prélèvements lors de ses récoltes printanières et préparer avec soin **la mise en estivage** de ses colonies.

Cette notion nouvelle conditionnera la survie hivernale de ses colonies.



Source internet

### Que doit faire l'apiculteur ?

L'absence de recul face à cette nouvelle situation est une difficulté d'autant plus importante que ce changement va se prolonger et, selon les climatologues, s'aggraver.

Cependant l'apiculteur peut, d'ores et déjà, mettre en place des actions simples pour aider ses colonies à affronter cette difficile période estivale.

- Aménager l'emplacement de son rucher en créant des zones d'ombre pour l'après-midi en plantant des essences nectarifères et pollinifères.
- Peindre en blanc le toit et les parois extérieures de la ruche.
- Placer des isolants performants sous le toit en tôle.

- Assurer un approvisionnement régulier et abondant en eau pour permettre aux colonies d'assurer la thermorégulation.
- Laisser des provisions conséquentes après la récolte de juin pour assurer les besoins énergétiques nécessaires à la colonie. Ceux-ci sont supérieurs aux besoins d'une colonie en hiver. Il faut 1,4 fois plus d'énergie à une colonie pour faire baisser la température intérieure de 1°C que pour la faire monter d'1°C en hiver !
- Laisser pousser l'herbe autour de ses ruches. La végétation assurera un rôle « tampon », absorbera une partie du rayonnement solaire et servira de refuge à la micro-faune.
- Traiter contre varroa dès la mi-juillet pour diminuer le stress sanitaire dû à l'infestation et augmenter la capacité de résilience de la colonie.
- Sélectionner et privilégier les souches d'abeilles endémiques pour une meilleure adaptation au stress climatique.
- Agir au niveau local pour promouvoir la plantation de haies, de zones de jachère et de protections végétales favorables à la biodiversité.

Cet inventaire n'est pas exhaustif. D'autres actions sont, sans aucun doute, possibles.



*Crédit photos : Gilles Fournier*

### **En conclusion :**

L'objectif de cet article est de sensibiliser les apiculteurs que nous sommes à une nécessaire réflexion sur nos pratiques actuelles pour les adapter au mieux à la nouvelle situation climatique ainsi qu'aux désordres environnementaux qu'elle engendre et dont l'Homme est entièrement responsable.

L'observation, la vigilance et la réactivité de l'apiculteur seront essentielles. Cela passera par de la formation continue et par un questionnement critique de l'apiculteur sur ses pratiques.

L'échange, le partage d'expériences et de connaissances entre les apiculteurs mais aussi avec des scientifiques et d'autres catégories professionnelles telles que les agriculteurs créeront une synergie pour une meilleure résilience de nos colonies, des environnements apicoles/agricoles et de la biodiversité. C'est un nouveau défi dans lequel s'engage pleinement le GDSA74.

*Gilles Fournier*

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE  
 1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège  
 Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier  
 Email : [presidentegdsa74@syndapi74.fr](mailto:presidentegdsa74@syndapi74.fr) Site web : [gdsa74.fr](http://gdsa74.fr)  
 N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z



## COMMANDE INDIVIDUELLE DE MEDICAMENT 2023

NAPI : 74 00..... ou A .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél portable : ..... Mail : .....

Adresser la commande à : GDSA74 1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège

Contact sur gdsa74.fr

### Joindre obligatoirement une copie du récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de rucher 2022

J'adhère au PSE (voir au dos)  cocher Date : ...../...../ 2023 Signature: .....

Adhérer au PSE et le signer, signifie que je m'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage et à accepter la visite d'un vétérinaire ou d'un TSA.

Nombre de colonies à traiter : .....

Rapportez les lanières usagées et périmées aux points de collecte : le jour de l'AG, aux permanences, aux ruchers écoles ou au magasin d'apiculture Isnard à Thonon	Quantité nécessaire	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total	
<b>APIVAR®</b> <i>Sachet de 10 lanières</i> <b>Substance active : amitraze</b>	1 sachet pour 5 colonies	25€			
<b>APILIVE VAR® autorisé en Bio</b> <i>plaquette pour ruche</i> <i>(attention conditions de températures -voir notice)</i> <b>Substance active : thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol</b>	2 sachets par colonie	4,50€			
<b>FORMIC PRO® autorisé en Bio</b> <i>bande pour ruche</i> <i>(Attention conditions de températures -voir notice)</i> <b>Substance active : Acide formique</b> <b>Non tenu en stock par le GDSA,</b> <b>Contacteur le responsable tél : 06 31 15 29 85</b>	1 boîte 4 bandes pour 2 colonies	28€			
<b>APIBIOXAL® autorisé en Bio</b> <i>Poudre pour sirop</i> <b>Substance active : Acide oxalique</b> <i>A utiliser dans colonie ou essaim sans couvain</i>	1 sachet 35g pour minimum 10 colonies	25€			
<b>APIBIOXAL®</b> <b>Conditionnement non tenu en stock</b> <b>Contacteur le responsable tél : 06 31 15 29 85</b>	1 sachet 175g pour minimum 50 colonies	85€			
	1 sachet 350g pour minimum 100 colonies	140€			
<b>OXYBEE® autorisé en Bio</b> <i>flacon de 888 ml</i> <b>Substance active : Acide oxalique</b> <i>A utiliser dans colonie ou essaim sans couvain</i>	1 flacon pour minimum 17 colonies	35€			
<b>VarroMed® autorisé en Bio</b> <i>flacon de 555ml</i> <b>Substances actives : Acide formique et acide oxalique</b>	en été : 1 flacon pour 5 colonies en hiver et au printemps 1 flacon pour 10 colonies	25€			
<b>Adhésion GDSA</b>	<b>Si vous n'êtes pas à jour d'adhésion au GDSA74</b>			<b>15,00 €</b>	
<b>Cotisation volontaire</b>	<b>Soutien lutte frelon asiatique</b>			<b>3,00 €</b>	
<b>Pour les commandes envoyées par La Poste</b> <b>Frais d'envoi</b>	APIVAR 1 sachet - APILIFE VAR jusqu'à 20 sachets			5,00 €	
	APIVAR 2 à 6 sachets			8,00 €	
	APIVAR 7 à 12 sachets - VARROMED ou OXYBEE jusqu'à 2 flacons			9,00 €	
<b>Mode de paiement</b>	<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Espèces	TOTAL	
<b>IBAN GDSA74</b>	<b>FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 - BIC AGRIFRPP839</b>				
<b>Cochez la permanence de retrait</b>	<input type="checkbox"/> THONON le jour de l'AG 12 mars	<input type="checkbox"/> ARANTHON 03 juin	<input type="checkbox"/> PASSY 17 juin	<input type="checkbox"/> MARNAZ 08 juillet	<input type="checkbox"/> POISY 22 juillet

**Voir au dos les dispositions pour les commandes.**

*Bon de commande médicament 1/2*

## Pourquoi et comment adhérer au PSE en remplissant votre bon de commande ?

Le GDSA74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique.

Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé<sup>1</sup> de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions.

Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en œuvre un Programme Sanitaire d'Elevage (PSE).

Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement.

L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- Etre adhérent du GDSA 74
- Adhérer au PSE (case à cocher et signature sur ce bon de commande)
- Etre visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

*<sup>1</sup> En France, seuls les pharmaciens et les vétérinaires (sous condition) peuvent délivrer des médicaments destinés aux animaux. Les groupements agréés sont considérés comme des ayants-droits dérogatoires dans la mesure où, contrairement aux autres ayants-droits, ils ne peuvent distribuer que les médicaments nécessaires à la mise en œuvre de leur PSE, et à leurs adhérents au PSE exclusivement*

### DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2023

#### PLUS AUCUNE DISTRIBUTION APRES LE 15 AOÛT

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses **idéalement dès la mi-juillet et au plus tard le 15 août**. Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

- 1 - Médicament retiré à la permanence de votre choix :** envoyez le bon de commande et le récépissé de déclaration par la poste à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 **ou** par Mail à [francegave.gdsa74@gmail.com](mailto:francegave.gdsa74@gmail.com) et règlement par virement au GDSA74.

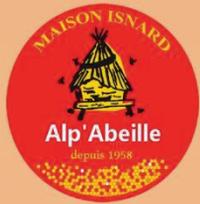
**IBAN : FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277**

<i>Lieu de la permanence de retrait</i>	<i>Date de la permanence</i>	<i>Date limite de commande</i>
THONON – Espace Tully- 8 av. des Abattoirs - 74200	12 mars 2023 <i>Le jour de l'AG</i>	3 mars
ARENTHON – 111 Rte de Bonneville – 74800 (maison des associations)	3 juin 14h à 16h30	26 mai
PASSY – Ancienne caserne des pompiers, Ch. des Juttés 74190	17 juin 14h à 16h30	9 juin
MARNAZ – Passage du presbytère - 74460	8 juillet 10h à 12h et 14h à 16h30	30 juin
POISY – ISETA - Route de l'Ecole d'Agriculture - 74330	22 juillet 10h à 12h et 14h à 16h30	13 juillet

**Pensez à noter la date de permanence que vous avez choisie.**

- 2 – Médicament acheminé par la poste :** envoyez le bon de commande et le récépissé de déclaration avant le 15 août, à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par mail et règlement par virement.

**RAPPORTEZ LES LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES AUX POINTS DE COLLECTE :**



# SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains  
OUVERTURE : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: [alpabeille@wanadoo.fr](mailto:alpabeille@wanadoo.fr)

[www.alpabeille.com](http://www.alpabeille.com)



**TOUT LE  
MATÉRIEL APICOLE**  
emballages, distributeur LEGA,  
protection ...

**RUCHE  
HIRONDELLE**  
-imputrescible  
- légère



**CANDI CHANT'ABEILLE\***  
apprécié par plus de  
**100 000 ruches**  
(certification Ecocert pour le candi,  
nourrissement, cire et gaufrage)

**CIRE GAUFREE\***

de qualité provenant de nos apiculteurs  
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

**Nouveauté 2023**

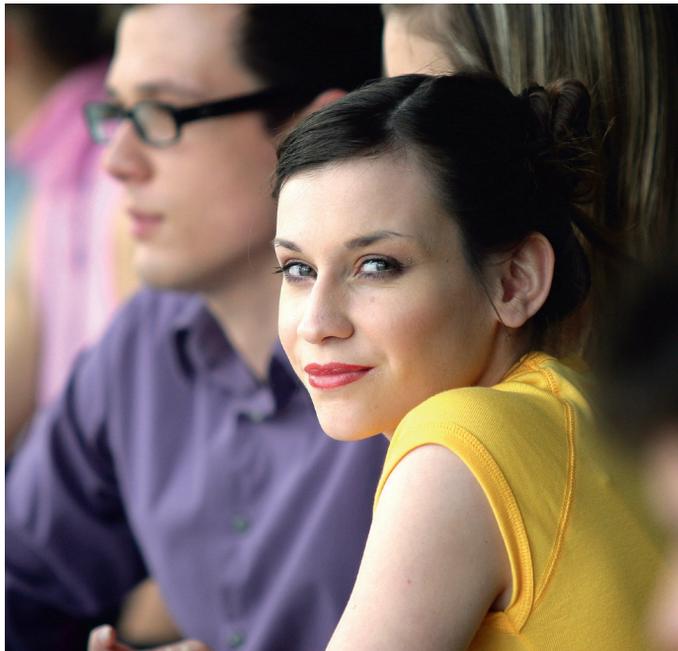
Retrouvez les graines non stériles avec notre nouveau partenariat



*Graines Grelin Frères.*  
La biodiversité cultivée

\* (Made in Hte-Savoie)

Crédit photos : Gettyimages.



# REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE  
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,  
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents  
d'associations

**Crédit  Mutuel**

**Meythet**

10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr).